

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Office parlementaire d'évaluation de la législation.** – Discussion, en troisième lecture, d'une proposition de loi (p. 2).

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement.

M. Arnaud Cazin d'Honinchtun, rapporteur de la commission des lois.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2)

MM. Christian Bataille,
Raoul Béteille,
Laurent Dominati.

Clôture de la discussion générale.

M. le ministre.

Passage à la discussion de l'article unique.

Article unique. – Adoption (p. 3)

2. **Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.** – Discussion, en troisième lecture, d'une proposition de loi (p. 5).

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement.

M. Arnaud Cazin d'Honinchtun, président de la commission spéciale.

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 7)

MM. Laurent Dominati,
Christian Bataille,
Raoul Béteille,
Etienne Garnier.

Clôture de la discussion générale.

M. le ministre.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 9)

Articles 1^{er} et 1^{er bis}. – Adoption (p. 9)

Article 2 (p. 9)

Le Sénat a supprimé cet article.

Article 3. – Adoption (p. 9)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 10)

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

3. **Programmation militaire 1997-2002.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 10).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 10)

MM. Daniel Colin,
Paul Mercieca,
Jean-Michel Boucheron,
Pierre Lellouche,
Pierre Bernard, Charles Millon, ministre de la défense.

Suspension et reprise de la séance (p. 30)

MM. Guy Teissier,
Michel Grandpierre,
Pierre Forgues,
Patrice Martin-Lalande.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 35).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DE LA LÉGISLATION

Discussion, en troisième lecture, d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi tendant à créer un Office parlementaire d'évaluation de la législation (n^{os} 2812, 2821).

La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous voici aujourd'hui à nouveau réunis pour examiner, en troisième lecture la proposition de loi tendant à créer un Office parlementaire d'évaluation de la législation.

Le Gouvernement vous a dit, lors des précédentes lectures, la confiance qu'il mettait dans la volonté des élus de rechercher des solutions propres à respecter les sensibilités de chaque chambre tout en préservant l'unité nécessaire à l'efficacité de tout mécanisme d'évaluation objectif.

Peu à peu, des solutions communes ont pu être dégagées.

Il en a d'abord été ainsi de la présidence alternée et de la composition de l'Office.

Il en a été de même de la coordination des travaux avec les organes existants, notamment les commissions permanentes. Les pouvoirs respectifs des uns et des autres sont désormais délimités sans ambiguïté et la complémentarité des rôles assurée.

Aujourd'hui, la commission des lois de votre assemblée vous propose d'aller plus loin en adoptant le texte de la proposition de loi dans sa rédaction issue du Sénat.

Le Gouvernement – est-il besoin de le dire? – se réjouit de cet accord.

Accord, en premier lieu, sur la structure de l'Office, qui reflète la nécessaire unité de principe dans le travail mené, tout en préservant une certaine autonomie d'expression dans la tradition du bicaméralisme français, cher au président de la commission des lois.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Pas toujours! (*Sourires.*)

M. le ministre des relations avec le Parlement. Accord, en deuxième lieu, sur les missions de l'Office, recadrées sur le seul travail d'évaluation des lois, à l'exclusion du contrôle de leur application.

Accord, également, sur la suppression de toute auto-saisine de l'Office, afin d'éviter les empiètements de compétences.

Accord, enfin, sur un renvoi très large des modalités de fonctionnement de l'Office à son règlement intérieur et sur l'encadrement posé aux règles de publication des travaux menés.

Sur tous ces points, des solutions équilibrées ont pu être trouvées, qui permettront de faciliter le travail parlementaire.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les brèves observations que je tenais à formuler au seuil de ce qui sera, je n'en doute pas, l'ultime étape de cette discussion, certes difficile, mais si riche, si dense, qui s'est poursuivie au fil des mois.

Au cours des travaux passés, toutes les sensibilités ont pu s'exprimer, éclairées par l'analyse approfondie à laquelle se sont livrés votre commission des lois, son président et son rapporteur, que je tiens à nouveau à remercier.

C'est de la confrontation de ces idées que résultent la place et le rôle assignés au mécanisme nouveau.

Instrument complémentaire du droit existant, il en renforcera l'efficacité sans en bouleverser l'économie et apportera à nos concitoyens ce que chacun attend de toute démocratie : plus de transparence dans l'élaboration des lois.

En conclusion, monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens à manifester une nouvelle fois la satisfaction du Gouvernement pour l'accord réalisé, car l'instrument ainsi créé permettra au Parlement de mieux assurer son rôle.

M. le président. Je vous remercie également, monsieur le ministre.

La parole est à M. Arnaud Cazin d'Honinchtun, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Arnaud Cazin d'Honinchtun, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. M. le ministre ayant fait le point sur l'état du texte qui est présenté à l'Assemblée nationale à ce stade de la discussion, mon propos, mesdames, messieurs, sera bref.

Un mot sur l'essence de l'accord intervenu entre les deux assemblées, à l'initiative d'ailleurs de leurs présidents respectifs : l'Office doit être un instrument de travail commun aux deux assemblées ; il est donc de droit commun qu'il ne fonctionne qu'une fois les deux déléga-

tions présentes, même si celles-ci sont constituées séparément dans chacune des deux assemblées. Cela rappelé, on a dit l'essentiel.

Cet office est unitaire dans son fonctionnement et paritaire dans sa composition.

Par rapport à la rédaction précédemment adoptée par l'Assemblée, nous avons renoncé à conférer à l'Office un pouvoir de contrôle de l'exécution des lois. Le Sénat assume ce contrôle depuis longtemps par l'intermédiaire de ses commissions permanentes. Il souhaitait que cela restât leur apanage, sans démembrement au profit d'un office. Nous avons fait droit à sa demande. Au demeurant, cela constituera peut-être pour l'Assemblée nationale une incitation à parfaire le contrôle exercé par les siennes.

S'agissant de la mission d'évaluation de la législation et de la mission de simplification de celle-ci, nous avons emporté la conviction du Sénat. Ce seront bien les deux missions de l'Office.

Pour le reste, nous avons renoncé à l'auto-saisine et à la publicité propre par l'Office de ses travaux, faisant ainsi droit aux thèses de la Haute assemblée.

Telle est la quintessence de l'accord auquel les deux assemblées sont parvenues. Il aboutit à un texte très souple et très ouvert.

Il nous a semblé que l'important était que l'Office fût créé et que toutes les précisions concernant son statut pourraient être utilement apportées dans son règlement intérieur.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. M. le rapporteur a tout dit à propos de ce que nous appelons les « travaux préparatoires ». Mais, ayant été à l'origine de la proposition de loi, je souhaite apporter quelques précisions.

Lors de sa campagne électorale, le Président de la République avait déclaré, voici un an, qu'il fallait légiférer moins pour mieux légiférer.

C'est d'ailleurs, en quelque sorte, ce qui nous a conduits à vouloir remettre de l'ordre dans notre législation.

L'Office, à la suite de plusieurs lectures, et après de longs mois de travaux, est enfin créé !

Il a notamment pour objet, ainsi que l'a rappelé M. le rapporteur, de « rassembler des informations et de procéder à des études pour évaluer l'adéquation de la législation ». Je ne suis pas sûr que chacun comprenne bien ce qu'est l'« évaluation de l'adéquation ». En réalité, il s'agit de vérifier si les lois que nous avons votées régissent bien les situations auxquelles elles s'appliquent.

C'est sans doute un objet important, mais il en est un autre, qui l'est, à mon sens, beaucoup plus.

M. le ministre des relations avec le Parlement. La simplification !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission. C'est effectivement, monsieur le ministre, la simplification.

En réalité, notre souci premier était la codification.

D'ailleurs, dans une circulaire publiée au *Journal officiel* de la République française du 5 juin 1996, je lis : « Lors du séminaire consacré à la réforme de l'Etat qu'il a tenu

le 14 septembre 1995, le Gouvernement a décidé d'achever la codification de l'ensemble des lois et règlements dans un délai de cinq ans. [...] La stratégie retenue est celle de la codification du droit existant, "dite à droit constant". [...] Elle précède l'effort de simplification des textes, qu'elle prépare et facilite. »

Il s'agit donc, dans cette circulaire, de codification à droit constant, ce que fait d'une façon remarquable la commission dite Braibant, aux côtés du Premier ministre.

Mais il faut dépasser cette codification à droit constant et se lancer dans une œuvre considérable de clarification des textes législatifs, lesquels, compte tenu d'une inflation législative dont tous les gouvernements sont responsables, sont devenus incompréhensibles, par les juristes, par les parlementaires eux-mêmes, qui, pourtant, les votent, et *a fortiori* par les citoyens.

La codification est une nécessité. Le Président de la République l'a souligné dans sa campagne électorale et le président de l'Assemblée nationale l'a rappelé ici même quand il m'a chargé de cette mission.

Partant des travaux de la commission Braibant, il conviendra que nous mettions en place les groupes de travail – lesquels comprendront un certain nombre de juristes – qui se lanceront dans cette codification.

Des choix devront être opérés. Nous verrons avec le président de l'Assemblée nationale, qui s'intéresse particulièrement au problème, sur quels domaines porteront en priorité nos travaux.

Cela dit – et vous savez, monsieur le ministre, que j'ai toujours un mot sympathique pour le Gouvernement (*Sourires*) –, une chose m'inquiète dans la circulaire à laquelle je me suis référé, surtout quand j'observe ce que fait le ministre qui est chargé de la réforme de l'Etat, M. Perben. Est-ce le Gouvernement qui va se lancer dans cette opération, au-delà même de la codification à droit constant effectuée par M. Braibant ? Ou est-ce l'Office ? En effet, certaines phrases de la circulaire m'interpellent, comme elles vont interpellier l'ensemble de l'Assemblée nationale. Je lis : « La stratégie retenue est celle de la codification du droit existant, dite "à droit constant". [...] Elle précède l'effort de simplification des textes, qu'elle prépare et facilite. »

J'ai entendu, ici ou là, dire que le Gouvernement allait s'occuper de ce problème. N'a-t-il pas déjà suffisamment de choses à faire ? Et n'est-ce pas dans le désir de renforcer le rôle du Parlement que le Président de la République a souhaité, lors de sa campagne, que ce soit précisément le Parlement qui se lance dans cette œuvre de codification, au-delà même de la simplification, car il est bon de mettre de l'ordre dans nos textes ?

Une fois de plus, monsieur le ministre, nous tenons, en tant que parlementaires, à rappeler au Gouvernement ce principe : on légifère mieux quand on légifère moins.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun, rapporteur. Très bien !

M. le président. Monsieur le président de la commission des lois, je vous remercie.

Discussion générale

M. le président. Nous en arrivons à la discussion générale, qui, selon le principe que vient de rappeler M. le président de la commission, devrait être de grande qualité compte tenu du faible nombre d'orateurs inscrits. (*Sourires*.)

La parole est à M. Christian Bataille, au titre du groupe socialiste.

M. Christian Bataille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au mois de juillet de l'an dernier, voilà donc bientôt un an, le Parlement était saisi de deux propositions de loi tendant à créer deux offices dont celui d'évaluation de la législation. Rares sont les textes qui ont suscité autant d'hésitations d'atermoielements, d'ambiguïtés et de contradictions de la part de la majorité ainsi que de divergences de vue entre les deux assemblées, alors qu'elles sont dirigées par la même majorité.

Deux lectures du présent texte n'ayant pas suffi pour aboutir à un accord entre les deux chambres, une rencontre entre leurs présidents respectifs a été organisée afin de trouver les bases d'un compromis. Curieuse manière d'ignorer le rôle des commissions et celui du débat public ! On préfère dorénavant travailler en coulisse. C'est paradoxal de la part de ceux qui clament à qui veut les entendre qu'ils veulent revaloriser le rôle du Parlement !

Ainsi donc, la commission des lois de l'Assemblée nationale n'a fait qu'enregistrer cet accord, et nous avons aujourd'hui la même fonction d'enregistrement.

Quoi qu'il en soit, le système finalement retenu ne satisfait pas plus le groupe socialiste que celui qui avait été proposé lors des lectures précédentes.

En effet, l'Office d'évaluation de la législation, loin de revaloriser le Parlement, risque de se retourner contre lui en le privant du peu d'initiative parlementaire qui lui reste et en empiétant sur les pouvoirs des commissions permanentes.

Notre règlement permet déjà aux commissions permanentes d'évaluer les lois, et de créer des missions communes à plusieurs d'entre elles. D'autres moyens sont également à leur disposition comme la possibilité de former des groupes de travail ou d'entendre des experts.

Comment le fonctionnement de l'Office s'articulera-t-il avec celui des commissions, sachant qu'il ne saurait être question de porter atteinte à leurs compétences ? Cela a été dit.

La présente proposition de loi ne traite pas non plus de la nécessaire cohérence des travaux de l'Office avec ceux de la Commission supérieure de codification. N'y a-t-il pas, là encore, un risque d'empiètement sur les compétences de cette commission qui accomplit, rappelle-le, un travail remarquable ?

La présidence alternante de l'Office par les présidents des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat traduit par ailleurs l'ambiguïté de cette proposition, laquelle crée un nouvel outil d'évaluation pour le Parlement, tout en plaçant cet outil sous la haute surveillance des responsables des commissions. De quoi a-t-on peur ? Que veut-on maîtriser ?

En fait, ce nouvel office, loin de bénéficier de la liberté d'action et d'orientation dont devrait jouir un organisme créateur, indépendant des deux assemblées, ne sera finalement qu'un sous-ensemble de chacune des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Comment accorder des garanties d'objectivité au travail que fera cet office quand la proportionnelle a été préférée à la parité entre majorité et opposition, quand un organe politique a été préféré à une structure autonome d'experts ? Mais peut-être n'a-t-il jamais été question de garantir l'objectivité de l'évaluation, bien au contraire ? Et peut-être est-ce la raison pour laquelle la majorité a été si divisée sur les moyens d'arriver à cette fin ?

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera contre ce texte.

M. le président. La parole est à M. Raoul Béteille, pour le groupe du RPR.

M. Raoul Béteille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, rien n'est parfait en ce monde, et l'office dont nous allons voter la création ne l'est sûrement pas.

Après les explications qu'ont données le président de la commission des lois et mon presque homonyme, M. Bataille, je vous dirai à mon tour que j'aurais préféré un office plus solidaire, un office à la structure uniforme plutôt qu'un office composé de délégations venant des deux assemblées. Ce ne sera pas le cas. Mais ce sont là les inconvénients résultant de l'existence de deux chambres : il y en a quelques-uns à côté des avantages. Nous avons été obligés d'aboutir à un compromis et de trouver un terrain d'entente.

Le groupe du RPR et moi-même voterons le texte qui est proposé.

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati, pour le groupe UDF.

M. Laurent Dominati. Le groupe UDF se réjouit de cette proposition de loi. Il revient en effet au Parlement de remettre du bon sens dans les lois. Il se félicite donc de l'accord auquel sont parvenus le Sénat et l'Assemblée nationale : il permettra de mettre en place un instrument nouveau, moderne et efficace.

Même si le texte est court, même s'il a fait l'objet, comme l'a dit M. Béteille, d'un compromis, il offre des perspectives.

Certes, l'Office sera composé de deux délégations, mais c'est tout à fait normal, puisque nous sommes dans un système bicamériste. Mais son unicité est tout de même affirmée puisqu'il ne pourra travailler qu'en étant « un », et c'est l'essentiel.

Un certain nombre de propositions de l'Assemblée, émanant du groupe RPR, du groupe UDF ou de la commission des lois, n'ont pas été retenues par le Sénat, mais notre groupe considère que l'Office aura les moyens de travailler, à condition toutefois que ceux qui l'animeront se dévouent à cette tâche, et que ce sera un outil moderne entre les mains des parlementaires.

A cet égard, le groupe UDF regrette que la position de l'Assemblée ne soit pas unanime, car, après tout, cet office travaillera dans l'intérêt de tous et sa porte sera largement ouverte à l'opposition, quelle qu'elle soit.

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des relations avec le Parlement. Le Gouvernement se réjouit des interventions excellentes du président de la commission des lois, du rapporteur, de M. Béteille et de M. Dominati. Ils ont souligné combien cet office répondra aux souhaits manifestés par le Président de la République de voir le travail du Parlement réhabilité et facilité.

Cette réhabilitation et cette facilitation passent d'abord par la réforme constitutionnelle qui a été votée et par la session unique dont nous pourrions dresser, j'en suis persuadé, un bilan très positif dans quelques semaines.

En revanche, je pensai, comme M. Dominati, que sur un tel sujet, la création d'un instrument au service du Parlement, un consensus se dégagerait en sein de l'Assem-

blée nationale. A cet égard, je dirai à M. Bataille qu'il ne peut pas reprocher au Gouvernement de ne pas avoir convoqué une commission mixte paritaire. Au contraire, il devrait le féliciter d'avoir permis deux lectures du texte dans chacune des deux assemblées. Il y avait, et c'est tout à fait normal dans le cadre d'un système bicamériste, des opinions diverses sur le rôle et sur les structures de cet office. Cela dit, s'agissant d'un instrument mis à la seule disposition du Parlement, le Gouvernement a donc eu raison de laisser la discussion se poursuivre. Certes, cela a été un peu long, mais, parfois, la bonne qualité des textes résulte de la réflexion, de la discussion. C'est aussi de bonne démocratie.

Comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, le Gouvernement se réjouit que l'Assemblée et le Sénat soient parvenus à un accord. Cet office permettra au Parlement, j'en suis persuadé, de mieux faire son travail et de mieux remplir sa mission.

Article unique

M. le président. Mes chers collègues, en application de l'article 91, alinéa 9, du règlement, j'appelle maintenant dans le texte du Sénat l'article unique de la proposition de loi sur lequel les deux assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique.

« *Article unique.* – Il est inséré, après l'article 6 *ter* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un article 6 *quater* ainsi rédigé :

« *Art. 6 quater.* – I. – Il est institué un Office parlementaire d'évaluation de la législation composé de deux délégations constituées l'une à l'Assemblée nationale et l'autre au Sénat.

« L'Office est chargé, sans préjudice des compétences des commissions permanentes, de rassembler des informations et de procéder à des études pour évaluer l'adéquation de la législation aux situations qu'elle régit.

« L'Office est également investi d'une mission de simplification de la législation.

« II. – Chaque délégation de l'Office est composée :

- du président de la commission des lois et d'un membre de chacune des commissions permanentes, membres de droit ;

- de huit membres désignés par les groupes politiques de manière à assurer leur représentation proportionnelle en tenant compte des membres de droit.

« L'Office est présidé alternativement, pour un an, par le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale et le président de la commission des lois du Sénat.

« Les députés sont désignés au début de chaque législature et pour la durée de celle-ci. Les sénateurs sont désignés après chaque renouvellement partiel.

« III. – L'Office est saisi par :

- « 1° Le Bureau de l'une ou de l'autre assemblée, soit à son initiative, soit à la demande d'un président de groupe ;

- « 2° une commission spéciale ou permanente.

« IV. – L'Office peut faire appel à des experts. Il peut également faire procéder à des enquêtes auprès des services administratifs chargés de mettre en œuvre la législation étudiée, auprès des professions auxquelles elle s'applique ou du public concerné.

« V. – Les travaux de l'Office sont communiqués à l'auteur de la saisine.

« VI. – L'Office établit son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation des Bureaux des deux assemblées.

« Ses dépenses sont financées et exécutées comme dépenses des assemblées parlementaires, dans les conditions fixées à l'article 7 ci-après. »

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de loi.

(*L'article unique de la proposition de loi est adopté.*)

2

OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Discussion, en troisième lecture, d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques (nos 2813, 2831).

La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le président, monsieur le président de la commission spéciale, mesdames, messieurs les députés, après l'adoption du texte relatif à l'Office d'évaluation de la législation, il vous appartient maintenant de vous prononcer sur la proposition de loi tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Votre commission spéciale, à laquelle je tiens à rendre hommage pour la qualité de son travail, vous propose de voter ce texte dans sa rédaction issue du Sénat, adoptant à cet égard une position identique à celle prise par la commission des lois à propos de l'Office d'évaluation de la législation. Une telle similitude ne saurait surprendre, les deux textes comportant des dispositions comparables sur un certain nombre de points essentiels.

Je ne reviendrai donc pas sur les solutions retenues à propos de la structure et de la composition de l'Office d'évaluation, de sa saisine, du renvoi au règlement intérieur pour les modalités de son fonctionnement ou encore de la publicité de ses travaux. Lors de l'examen du texte précédent, j'ai indiqué au nom du garde des sceaux le bien-fondé de telles solutions.

Je trouve également satisfaisantes les propositions faites par la commission spéciale d'alléger, comme le souhaitait le Sénat, la description des missions de l'Office et des moyens de collecte de son information.

C'est avec la même satisfaction que j'ai noté l'accord de la commission spéciale sur les dispositions votées en matière de dépenses de l'Office. Vous savez que le Gouvernement avait déposé, lors de la dernière lecture au Sénat, un amendement assurant à l'Office un budget spé-

cifique propre à lui permettre de remplir ses missions et doté à part égale par les deux assemblées. C'était là le souhait de votre assemblée. L'adoption de cet amendement a permis aux deux chambres de s'accorder sur un point délicat, et le Gouvernement s'en félicite.

C'est également à un rapprochement que vous invite votre commission spéciale sur l'autre partie de la proposition de loi relative aux pouvoirs d'information des commissions permanentes ou spéciales. Sur ces dispositions, les divergences entre les assemblées restaient également, si j'ose dire, tranchées.

Le Sénat s'est rallié, en seconde lecture, aux arguments que votre chambre avait fait valoir sur l'inopportunité de sanctionner le refus de déposer devant ces commissions.

Votre commission spéciale vous propose aujourd'hui de vous rallier au texte du Sénat sur trois points : la suppression de la sanction d'emprisonnement en cas de refus de répondre aux convocations de ces commissions ; la possibilité accordée à ces dernières de disposer pendant un temps déterminé des pouvoirs des commissions d'enquête ; enfin, la suppression de la faculté pour les commissions permanentes de demander à la Cour des comptes de procéder à des enquêtes.

Ce rapprochement conduit à des solutions équilibrées qui m'apparaissent devoir être approuvées.

Je conclurai en vous faisant part de ma conviction que cette proposition de loi permettra, comme la précédente, à la fois d'enrichir le travail parlementaire et de rapprocher nos concitoyens des pouvoirs publics, dans les politiques menées. Et parce que nous partageons tous ces objectifs, mesdames, messieurs les députés, vous adopterez, j'en suis convaincu, cette proposition de loi comme vous avez voté le texte précédent.

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Arnaud Cazin d'Honincthun, président de la commission spéciale, supplantant M. Jean-Pierre Delaland.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun, président de la commission spéciale, rapporteur suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Office d'évaluation des politiques publiques est en quelque sorte le pendant de l'Office d'évaluation de la législation dont nous venons d'adopter le statut.

D'un côté, il s'agit, comme l'a excellemment rappelé Laurent Dominati, d'introduire du bon sens dans les lois ; de l'autre, il s'agit d'évaluer l'ensemble des politiques publiques, au regard non seulement de la pertinence des outils législatifs mais aussi de l'efficacité de l'ensemble des moyens mis en œuvre.

Cette mission, qui s'inscrit dans le cadre de l'extension des moyens de contrôle du Parlement, devient particulièrement utile, voire indispensable. Nous entrons, le Premier ministre l'a rappelé, dans une phase où nous devons faire des choix douloureux en matière de finances publiques et de dépenses publiques. Nous ne pourrions pas procéder à l'effort requis si nous ne disposons pas, secteur par secteur, d'une doctrine de la dépense publique. Rien ne serait sans doute plus fâcheux pour le service public que de décréter ou de légiférer uniformément, de décider d'une réduction de 5 p. 100 ou de 10 p. 100, à l'aveuglette, sans pouvoir apprécier, politique par politique, les dépenses qu'il convient de maintenir de celles qu'il faut au contraire diminuer. C'est dans un tel cadre que s'inscrit l'Office d'évaluation des politiques publiques.

S'agissant d'un outil de travail commun aux deux assemblées, il a été nécessaire, M. le ministre l'a rappelé, de rechercher un accord et parvenir à un compromis, le Gouvernement se refusant, bien entendu, à interférer dans un domaine propre au seul Parlement.

Les désaccords portaient sur plusieurs points.

Le premier concernait les obligations imparties aux administrations et aux commissaires du Gouvernement devant les commissions. Fallait-il sanctionner ou non leur refus éventuel de déposer devant les commissions permanentes ou les commissions spéciales des Assemblées ? L'Assemblée souhaitait que des sanctions relativement lourdes soient imposées en cas de refus de déférer aux convocations. Le Sénat voulait, quant à lui, que ce soit le refus de déposer qui soit sanctionné. Finalement, nous sommes parvenus à un compromis consistant à sanctionner le refus de répondre à la convocation d'une commission spéciale ou permanente, sans préjudice de savoir si l'intéressé déposerait ou non.

Le deuxième point de désaccord – et celui-ci était de fond –, qui préoccupait particulièrement le président de notre commission des finances, portait sur la possibilité d'étendre à tous les membres des commissions permanentes des assemblées, c'est-à-dire à nous tous, des pouvoirs dévolus aux rapporteurs des commissions d'enquête. Il s'agissait là d'une question de bon fonctionnement de l'administration. Le risque était de voir les 577 députés se répandre dans les couloirs des administrations pour leur demander de produire tous les documents nécessaires. L'Assemblée était extrêmement réservée sur ce point.

Le Sénat a souhaité rétablir le texte initial, étant entendu qu'il y a un garde-fou : les membres des commissions permanentes ne pourront obtenir les pouvoirs dévolus aux rapporteurs des commissions d'enquête que sur autorisation de l'Assemblée tout entière.

Troisième point de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat : la possibilité de demander des études à la Cour des comptes. Nous souhaitons que cette faculté puisse être donnée aux membres de l'Assemblée nationale. Le Sénat a été sensible aux arguments du premier président de l'institution de la rue Cambon, qui a fait valoir l'extrême encombrement de son prétoire et la difficulté qu'elle aurait à répondre à toutes les demandes d'études qui lui parviendraient. L'Assemblée s'en est remise au texte du Sénat et ne renouvellera pas, à ce stade, sa proposition.

L'article 3 porte sur l'Office d'évaluation des politiques publiques lui-même. Par symétrie, nous ne pouvons que renvoyer à ce qui a été adopté pour l'Office d'évaluation de la législation.

Je formulerai quelques remarques.

L'Assemblée nationale avait souhaité définir très précisément les missions de l'Office d'évaluation des politiques publiques et les organismes qui ressortissaient à son contrôle. Le Sénat a préféré adopter une rédaction plus souple. Désormais, les missions de l'Office se déduiront de son titre même : Office d'évaluation des politiques publiques. Ainsi, tout ce qui est politique publique pourra ressortir du contrôle de l'Office sans qu'il soit besoin de préciser par le menu ce que sont les organismes ou les missions qui relèvent de lui.

M. Laurent Dominati. Bravo !

M. Arnaud Cazin d'Honincthun, président de la commission spéciale, rapporteur suppléant. Pour le reste, comme pour l'Office d'évaluation de l'Office est paritaire dans sa constitution, unitaire dans son fonctionnement.

Dernière particularité sur laquelle l'Assemblée a obtenu gain de cause, l'Office disposera d'un budget autonome, à la différence de l'Office de l'évaluation de la législation. Il aura donc ses moyens propres et le Sénat s'est rallié à notre position sur ce point.

En d'autres termes, comme tout compromis, il ne laisse pas, sans doute, pour les auteurs de la proposition de loi, notamment pour notre collègue Laurent Dominati, de provoquer quelques insatisfactions. Mais l'important est qu'il soit créé, que ces missions puissent, au fur et à mesure de la pratique, se développer et prendre de la consistance. Le texte, très souple, constitue un bon cadre de départ pour un bon fonctionnement de l'Office.

Comme certains d'entre nous l'ont dit au préalable, l'instrument est là. Tout dépendra de ce que nous, Parlement, en ferons.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Nous en sommes à la troisième lecture, et le président de la commission spéciale a dit l'essentiel. Je me bornerai donc à expliquer pourquoi le groupe UDF est satisfait du compromis auquel nous parvenons.

Lors de la première lecture, nous avons longuement discuté sur les missions de l'Office et ses relations avec les différentes commissions – débats passionnés et, peut-être, pour ceux qui nous ont écoutés, passionnants.

En deuxième lecture, nous avons constaté un certain malentendu avec le Sénat, dont les positions nous ont étonnés. Il semblait penser que nous allions créer une commission des finances supplémentaire faisant concurrence aux commissions existantes. En tout cas, ce malentendu, s'il n'allait pas jusqu'au désaccord, se traduisait évidemment par des différences de rédaction.

Nous avons donc discuté avec nos collègues sénateurs et nous sommes parvenus à un texte de compromis pour l'ensemble de la proposition de loi, qui ne comprend pas que la création de l'Office parlementaire. J'aurais préféré que les relations entre l'Assemblée et la Cour des comptes fussent mieux établies. Mais, pour ce qui est de l'Office proprement dit, ce texte court, rassemblé, va lui donner une grande souplesse. La définition des missions, qui est désormais supprimée par rapport au texte que nous avons « concocté », est tout entière dans l'intitulé, puisqu'il s'agit d'un Office d'évaluation des politiques publiques, ce qui est, reconnaissons-le, le champ le plus large que nous n'ayons jamais pu espérer et qui, par conséquent, réconcilie tout le monde, y compris ceux de nos collègues qui ont le plus d'ambition pour l'Office, en particulier Etienne Garnier et Jean-Michel Fourgous, coauteur, avec moi-même, de cette proposition de loi. Nous avons donc réussi à convaincre le Sénat de l'utilité d'un tel office puisqu'on s'aperçoit, ne serait-ce qu'en raison des difficultés actuelles dans notre pays, que couper dans les dépenses, c'est sans doute possible, sans doute souhaitable, mais qu'il faut le faire non pas à l'aveugle, mais en évaluant le rapport coût-efficacité pour réformer au mieux.

De la même façon, quand le Gouvernement décide de lier aux différents projets de loi des études d'impact, il faut bien que le Parlement puisse voir si les textes votés correspondent aux objectifs affichés. Donc sur l'utilité de

l'Office d'évaluation des politiques publiques, il n'y a plus de désaccord, et ceux qui étaient sceptiques quant à la capacité du Parlement à se doter d'un tel outil seront, je pense, contredits par les faits et constateront par eux-mêmes que ce nouvel outil renforcera le rôle du Parlement.

Un autre désaccord très important avec le Sénat portait sur l'unicité de l'Office. Ce n'est un secret pour personne, le Sénat voulait « son » Office ; l'Assemblée nationale, elle, considérait que, pour l'autorité même de l'Office, il valait mieux un office parlementaire unique. Le Sénat avait des arguments de nature juridique excellents, considérant que l'Office ne pouvait être qu'une délégation parlementaire, et que, dans la mesure où il y avait deux chambres, il fallait deux délégations. Le texte prend en compte ce point de vue, tout en réaffirmant l'unicité de l'Office : il n'a qu'un président et ne peut travailler qu'en réunissant les deux délégations parlementaires. Donc, si du point de vue juridique les deux délégations sont bien là, l'Office est un ; il n'y aura pas deux modes d'étude, et c'est l'essentiel pour affermir son autorité. A l'évidence, l'Office ne peut fonctionner que dans la mesure où il a une certaine autonomie, où il peut engager des études. Le budget autonome dont il sera doté, grâce à un amendement à propos duquel je tiens à remercier le Gouvernement, lui donnera une vie propre au service du Parlement dans son dialogue avec l'exécutif.

Il réunit des représentants de toutes les commissions et il est ouvert aux groupes de l'opposition. Encore une fois, je regrette que l'opposition ne s'associe pas à un texte qui rééquilibre les relations entre l'exécutif et le Parlement. Je m'étonne que, sur un sujet consensuel au début de nos travaux, en particulier durant la mission d'information au cours de laquelle ses représentants ont collaboré de façon très constructive, elle se soit réfugiée dans son seul rôle d'opposition.

On pouvait s'attendre à une position beaucoup plus ouverte. Ce n'est pas le cas et c'est dommage, mais j'espère que, dans les travaux de cet Office, les différents groupes apporteront leur pierre. C'est l'intérêt de tous.

En refusant de limiter le champ des compétences de cet Office et en ne définissant pas ses missions, le Sénat a rendu un immense service à ceux qui, comme moi, en attendent beaucoup. Ce sera à nous de démontrer tout ce que celui-ci est capable de faire.

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Oui, le groupe socialiste usera de son droit de refuser un projet qui ne le satisfait pas, même si ce n'est pas un droit de veto et que cela ne va aucunement empêcher son adoption.

J'ajoute que si nous avons pris une plus grande part au débat, nous n'aurions fait qu'ajouter à la cacophonie qui a régné entre les groupes majoritaires de l'Assemblée et du Sénat. On ne peut pas dire en effet que cela fut l'harmonie la plus totale. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'elle règne aujourd'hui.

M. Laurent Dominati. Le dialogue, ce n'est pas la cacophonie !

M. Christian Bataille. Pourquoi créer un Office d'évaluation des politiques publiques ? La raison officielle est la revalorisation du rôle du Parlement. Louable intention, mais que ce soit sur la forme ou sur le fond, nous sommes très loin de l'objectif.

Il y a plus d'un an que le débat sur l'Office d'évaluation des politiques publiques a débuté.

Un an, pour quoi faire ? En tout cas, pas pour parvenir à un nouvel instrument de travail parlementaire véritablement efficace pour contrôler l'utilisation des dépenses publiques, pour mieux appréhender les conséquences économiques, financières et budgétaires de telle ou telle disposition précise.

Un an pour parvenir à un compromis bancal entre les deux assemblées. Pour faire plaisir au Sénat, l'Office sera bien divisé en deux délégations, l'une à l'Assemblée nationale et l'autre au Sénat. Mais pour faire plaisir à l'Assemblée nationale, les deux délégations auront un fonctionnement unitaire, aucune des deux délégations ne pouvant siéger séparément en tant qu'Office.

M. Arnaud Cazin d'Honinctum, *président de la commission spéciale, rapporteur suppléant*. Normalement.

M. Christian Bataille. Les craintes exprimées par les socialistes en première et en deuxième lecture demeurent ; et rien dans le débat qui existe entre les deux assemblées ne vient les atténuer.

La majorité a simplement recherché l'effet d'annonce, voulu montrer que le Parlement se dotait d'un instrument nouveau de nature à veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Le texte de compromis qui est soumis aujourd'hui à l'Assemblée nationale ne comporte pas la définition explicite des missions et du rôle de l'Office. Finalement, à quoi va-t-il servir ? Les versions précédentes de la proposition de loi indiquaient qu'il procéderait à des missions d'évaluation *ex ante* et *ex post* sur l'efficacité des politiques publiques. La version finale est muette sur ce point. Finalement, on crée un instrument sans le définir véritablement.

Cette absence de définition des missions de l'Office traduit parfaitement le conflit de compétences qui est apparu pendant les débats, entre l'Office et les commissions des finances des deux assemblées.

L'Office est mort-né. Ce sentiment est renforcé par la mise sous tutelle des commissions des finances. Les présidents des deux commissions le présideront alternativement. Il ne sera guère qu'un sous-ensemble, avec peut-être des spécificités par rapport aux commissions de tutelle. Les deux commissions des finances ont refusé la complémentarité entre lui et elles-mêmes.

Un Office d'évaluation des politiques publiques doit s'affranchir de tout lien de dépendance vis-à-vis des commissions permanentes. Il doit avoir des missions et des compétences précises et bien définies pour que ses travaux soient reconnus et efficaces, qu'ils aient une notoriété qui dépasse les limites habituelles des assemblées. Aucune de ces conditions ne sera remplie.

De plus, avec deux délégations, même si le principe de fonctionnement unitaire est posé, le Parlement se dote davantage d'un outil politique que d'un outil technique d'évaluation.

En réalité, les missions d'évaluation pourraient être remplies par les commissions permanentes. Elles en ont les compétences, donnons-leur les moyens de le faire, au lieu de chercher les effets d'annonce. La revalorisation du rôle du Parlement mérite mieux que cela.

L'Office, hélas, ne permettra pas au Parlement d'améliorer son rôle d'étude, d'analyse et de proposition.

Voilà les raisons pour lesquelles le groupe socialiste s'opposera à cette proposition de loi.

M. le président. La parole est à M. Raoul Béteille.

M. Raoul Béteille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la proposition de loi que nous examinons maintenant en troisième lecture a pour but et aura pour effet d'élargir les pouvoirs d'information du Parlement.

Je crois que c'est une bonne chose, et c'est pour moi l'occasion de renouveler le soutien du groupe RPR à la demande courageuse de Jean-Michel Fourgous et de Laurent Dominati. C'est également pour moi l'occasion de rappeler l'attachement de mon groupe à la création de cet office, parce que c'est un acte politique fort, au même titre que la révision constitutionnelle de l'été 1995 et que l'effort fait en ce qui concerne l'Office d'évaluation de la législation. Cette création participe de la volonté clairement exprimée par le Président de la République de réhabiliter le rôle du politique, notamment en revalorisant le rôle du Parlement.

Certes, on peut toujours regretter que les choses ne soient pas encore mieux faites que ce que l'on essaie de faire, mais il y a là une très bonne direction. Naturellement, la création d'un tel office ne doit pas aboutir à une inversion des rôles, et il ne s'agit aucunement pour le Parlement de s'ériger en contre-pouvoir budgétaire. S'il le faisait, il provoquerait une rupture dans le subtil équilibre de la séparation des pouvoirs auquel nous sommes parvenus. Mais s'il refusait de se doter de cet office, comme l'opposition vient de le proposer – elle vient de dire qu'elle voterait dans un sens défavorable –, il serait en deçà de ses missions de contrôle que lui confère la Constitution. Cet office va donc améliorer l'efficacité du travail parlementaire en matière budgétaire parce qu'il contribuera à revaloriser la démocratie représentative dans notre pays, et c'est pour cela que le groupe RPR approuve pleinement sa création.

J'ajouterais une chose. Cette initiative apparaît d'autant plus nécessaire que le Gouvernement s'est engagé dans la double voie d'une réduction des dépenses publiques et d'une réforme de l'Etat. Bien sûr, si nous en sommes aujourd'hui à la troisième lecture de ce texte, c'est qu'il y eut entre notre assemblée et le Sénat – on vient d'y insister – quelques points de désaccord et quelques divergences. A l'occasion de l'examen du texte précédent sur l'Office d'évaluation de la législation, j'ai montré que cela arrivait quelquefois. Que ces désaccords aient tenu à la composition de l'Office, à ses compétences ou aux possibilités de saisine, ils ont finalement été surmontés. Et c'est tout de même toujours dans la voie d'un compromis qu'il faut s'engager entre la volonté de l'Assemblée et celle du Sénat.

Grâce aux excellents travaux de notre rapporteur, auquel je tiens une nouvelle fois à rendre hommage, grâce aux discussions qui ont eu lieu dans cet hémicycle et au Sénat, nous avons pu finalement parvenir à un texte équilibré dont nous avons la certitude – en tout cas j'en formule l'espoir – qu'il répondra pleinement aux objectifs qui lui étaient assignés.

Pour ces différentes raisons, le groupe RPR votera conforme la proposition de loi tendant à créer l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

M. le président. La parole est à M. Etienne Garnier.

M. Etienne Garnier. Il y a deux sortes de compromis dans la vie, mes chers collègues, ceux qui ne mènent à rien et ceux dont on peut espérer qu'ils serviront à quelque chose (*Sourires*), comme c'est vraisemblablement le cas du compromis qu'on nous propose, même si, il faut bien le reconnaître, ce n'est pas un « compromis historique »...

Tout ce que nous pouvons souhaiter se trouve dans le titre même. Le mot « office » y est inscrit, et c'est donc un progrès par rapport aux hésitations du Sénat, aux malentendus et, peut-être, au conservatisme. (*Sourires.*)

A partir du moment où cet office va exister, dans son unicité, comme le président de la commission spéciale l'a indiqué, nous pouvons espérer que, existants, nous pourrions nous développer, prospérer. Cela dépendra de notre seule qualité à nous, députés, éventuellement de celle des sénateurs (*Sourires*). Le Président de la République a déclaré qu'il y tenait, le ministre l'a dit, lui aussi, et je voudrais que cela soit bien retenu : cet office a pour ultime objectif de rapprocher, en quelque sorte, les citoyens de la loi, de faciliter la compréhension qu'ils ont de celle-ci. Nous aurons entre les mains toutes les possibilités, vraiment toutes, puisque tout ce qui concerne les missions, leur précision, leur évaluation a été ôté, grâce à l'habileté des négociateurs, de ce compromis non historique.

Dans ces conditions, à l'instar de Laurent Dominati, à l'instar également du président de la commission spéciale, et en espérant que le propos liminaire du ministre se concrétisera de la façon que nous souhaitons tous, je voterai ce texte des deux mains, en regrettant de n'en avoir pas trois ! (*Sourires.*) Et je recommanderai même à tous ceux qui, à un certain moment, ont peut-être hésité, de le voter eux aussi sans remords, car mieux vaut avoir quelque chose entre les mains et en faire ce que nous pourrions que de ne rien avoir du tout !

Nous verrons, mais beaucoup plus tard, mon cher collègue Bataille, si vous avez raison ou tort. Puis-je néanmoins vous rappeler que même lorsque notre texte, en première ou en deuxième lecture, était plus musclé, vous étiez déjà contre ? Alors, comment seriez-vous pour aujourd'hui ? Je le regrette pour vous, car cet office va maintenant pouvoir vivre, exister, se développer et, je l'espère, devenir indispensable.

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des relations avec le Parlement. Quelques mots encore pour remercier les orateurs et pour vous appeler, mesdames et messieurs les députés, à adopter cette proposition de loi.

Ce texte, vous l'avez tous souligné, répond au souhait, formulé par M. le président de la République dans le message qu'il avait adressé au Parlement après son élection, que soient donnés au Parlement les moyens d'exercer pleinement sa fonction. Or un travail efficace suppose une information très poussée, très scientifique et surtout, M. le rapporteur l'a souligné, autonome. Grâce à cet office, le Parlement disposera, selon la formule inscrite par les auteurs de la proposition dans l'exposé des motifs, des moyens de créer lui-même une « information nouvelle, élaborée de façon scientifique, qui puisse alimenter le dialogue entre l'exécutif et le législatif ».

Depuis très longtemps, je le sais pour avoir été moi-même parlementaire, le Parlement reproche au pouvoir exécutif de ne pas lui transmettre tous les éléments d'information qui lui permettraient de remplir ce qui est sa vocation : sa mission de contrôle de l'exécutif et sa mission de proposition législative. Désormais, le Parlement disposera des moyens de son information, et le Gouvernement s'en réjouit.

Dans ces conditions, monsieur Bataille, vous ne m'en voudrez pas de vous dire en toute simplicité que je ne comprend pas l'attitude, à mes yeux insolite, du groupe

socialiste. Insolite, comment qualifier autrement son vote hostile sur un tel texte ? L'opposition, il est vrai, a pour rôle de s'opposer. Mais, monsieur le député, il ne s'agit pas d'un projet de loi émanant du Gouvernement, il s'agit d'une proposition que les députés ont rédigée eux-mêmes afin de renforcer le rôle du Parlement. Alors je vais finir par croire, après vous avoir écouté avec beaucoup d'attention, que vous êtes en réalité hostile au renforcement du rôle du Parlement.

Je le regrette. On peut être dans l'opposition, mais tout le monde doit pouvoir trouver un terrain d'entente quand il s'agit d'un élément aussi essentiel pour la démocratie que le rôle du Parlement.

Discussion des articles

M. le président. En application de l'article 91, alinéa 9, du règlement, j'appelle maintenant dans le texte du Sénat, les articles de la proposition de loi pour lesquels les deux assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique.

Articles 1^{er} et 1^{er bis}

M. le président. « Art. 1^{er}. – Il est inséré, après l'article 5 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un article 5 *bis* ainsi rédigé :

« Art. 5 *bis*. – Une commission spéciale ou permanente peut convoquer toute personne dont elle estime l'audition nécessaire, réserve faite, d'une part, des sujets de caractère secret et concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, d'autre part, du respect du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs.

« Le fait de ne pas répondre à la convocation est puni de 50 000 F d'amende. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(*L'article 1^{er} est adopté.*)

« Art. 1^{er bis}. – Il est inséré, après l'article 5 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 précitée, un article 5 *ter* ainsi rédigé :

« Art. 5 *ter*. – Les commissions permanentes ou spéciales peuvent demander à l'assemblée à laquelle elles appartiennent, pour une mission déterminée et une durée n'excédant pas six mois, de leur conférer, dans les conditions et limites prévues par cet article, les prérogatives attribuées aux commissions d'enquête par l'article 6 ci-dessous. » – (*Adopté.*)

Article 2

M. le président. Le Sénat a supprimé l'article 2.

Article 3

M. le président. « Art. 3. – Il est inséré, après l'article 6 *ter* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 précitée, un article 6 *quinquies* ainsi rédigé :

« Art. 6 quinquies. – I. Il est institué un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques composé de deux délégations constituées l'une à l'Assemblée nationale et l'autre au Sénat.

« II. – Chaque délégation de l'Office est composée :

« – du président et du rapporteur général de la commission des finances ainsi que d'un membre de chacune des commissions permanentes, membres de droit ;

« – de huit membres désignés par les groupes politiques de manière à assurer leur représentation proportionnelle en tenant compte des membres de droit.

« Les députés sont désignés au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Les sénateurs sont désignés après chaque renouvellement partiel.

« L'Office est présidé, alternativement, pour un an, par le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale et par le président de la commission des finances du Sénat.

« III. – L'Office est saisi par :

« 1° Le Bureau de l'une ou l'autre assemblée, soit à son initiative, soit à la demande d'un président de groupe ;

« 2° Une commission spéciale ou permanente.

« IV. – L'Office reçoit communication de tous renseignements d'ordre administratif et financier de nature à faciliter sa mission. Il est habilité à se faire communiquer tous documents de service de quelque nature que ce soit, réserve faite, d'une part, des sujets de caractère secret concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, d'autre part, du principe de la séparation de l'autorité judiciaire et des autres pouvoirs.

« Pour la réalisation des études, l'Office peut faire appel à des personnes ou à des organismes choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine concerné.

« V. – Les travaux de l'Office sont communiqués à l'auteur de la saisine.

« VI. – L'Office établit son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation des Bureaux des deux assemblées.

« L'Office dispose d'un budget doté à part égale par les deux assemblées. Ses dépenses sont financées et exécutées comme les dépenses des assemblées parlementaires, dans les conditions fixées à l'article 7 ci-après. »

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3.

(L'article 3 est adopté.)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.

M. Christian Bataille. Le groupe socialiste vote contre !

M. Paul Mercieca. Le groupe communiste s'abstient !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Voilà, monsieur Mercieca, une forme d'opposition raisonnable. (L'ensemble de la proposition de loi est adopté.)

3

PROGRAMMATION MILITAIRE 1997-2002

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 (n^{os} 2766, 2827 et 2826).

Discussion générale (suite)

M. le président. Hier après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Daniel Colin, pour le groupe UDF.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, le groupe UDF, au nom duquel je m'exprime, votera le projet de loi de programmation militaire. Il le votera pour soutenir la démarche que vous avez engagée, monsieur le ministre, à la demande du Président de la République, chef des armées.

La réforme que vous avez entreprise est la plus importante engagée depuis trente ans et notre vote sera assorti d'un certain nombre d'interrogations. Interrogations qui traduisent autant d'inquiétudes légitimes, que vous ressentiez certainement vous-même. La période qui s'ouvre devant nous verra, en effet, un bouleversement profond de nos armées et de nos industries de défense.

En préambule, je voudrais revenir à une question qui, vous le savez, a beaucoup préoccupé les parlementaires que nous sommes et qui est en fait une double question : fallait-il une nouvelle loi de programmation et fallait-il la présenter maintenant ?

Je ne reprendrai pas ici des arguments que nous connaissons tous. Mais c'est sans ambages que j'affirmerai, une fois encore, que la démarche du gouvernement précédent se justifiait. La rédaction d'un nouveau Livre blanc était une nécessité pour notre pays. Je rappelle que nous n'avions plus, à l'époque, de loi de programmation militaire, puisque le gouvernement socialiste n'avait pas jugé bon de faire voter une telle loi. Nous avons donc mis en chantier un nouveau Livre blanc et une nouvelle programmation.

Nombreux sont ceux qui, au sein même des formations politiques de la majorité, se sont étonnés de votre volonté de présenter au Parlement un nouveau projet. Avons-nous, par une sorte d'hallucination collective, avec le Président de la République, alors député, et vous-même, alors président de notre groupe, voté une mauvaise loi ? Certes non !

Cette loi était à mes yeux, dans le contexte qui prévalait à ce moment, la meilleure que nous pouvions adopter. Elle était à la fois ambitieuse et réaliste mais, comme nous l'avions nous-mêmes souligné, elle ne pouvait être mise en œuvre dans de bonnes conditions qu'au prix d'une forte détermination politique.

Faudrait-il pour autant en déduire que c'est justement cette détermination politique qui a manqué? Je ne le crois pas, et pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, vous vous êtes heurté à une dégradation de nos finances publiques plus profonde que prévu, et à une charge de la dette devenue insupportable. La dégradation des comptes publics et des comptes sociaux, l'absence de reprise économique qui aurait permis d'améliorer les rentrées fiscales, sont autant de facteurs qui rendaient l'application de la loi de programmation militaire quasi impossible. Pour cette seule raison, l'élaboration d'un nouveau projet de loi était justifiée.

Mais des raisons, il y en avait d'autres. En particulier, nous savons bien que la période de cohabitation n'était pas la plus judicieuse ni la plus convenable pour réformer un tel système. Nous savons aussi que le Président François Mitterrand avait imposé dans cette loi certains de ses choix personnels, que certains attendus de la loi – je pense en particulier à l'éventuelle installation sur le site d'Albion de missiles prélevés sur nos sous-marins nucléaires – ne seraient jamais mis en application.

Enfin, la volonté de réforme, manifestée très rapidement par le nouveau Président de la République, justifiait la définition d'un cadre législatif nouveau, allant jusqu'au bout de la logique du Livre blanc, qui gardait toutefois, comme vous l'avez souligné vous-même à plusieurs reprises, toute sa pertinence.

En ce qui concerne le calendrier, notre groupe avait souhaité tout d'abord que la discussion du projet de loi de programmation militaire soit reportée à l'automne, en complète cohérence avec le projet réformant le code du service national. J'estime, pour ma part, que nous avons été entendus puisque le Président de la République a d'ores et déjà tiré les conclusions du débat national qui avait été ouvert dans le pays et au Parlement. Nous connaissons ses conclusions, qui rejoignent celles de la mission présidée par Philippe Séguin et dont Olivier Darsson fut le rapporteur: suppression du service national actuel, mise en place de volontariats et d'un rendez-vous citoyen. Cela ne nous fera cependant pas faire l'économie d'un débat spécifique à l'automne.

Nous avons donc été entendus et le problème du calendrier retenu par le Gouvernement ne se pose plus dans les mêmes termes. Nous redoutions, en effet, une loi de programmation militaire optionnelle, dont la constitutionnalité aurait été sujette à caution et qui aurait vraisemblablement été déferée devant le juge constitutionnel. Nous comprenons donc votre proposition de mettre dès maintenant, et par amendement, la loi de programmation en cohérence avec les annonces faites par le Président de la République le 28 mai dernier. Ainsi, vous nous proposez de rétablir la logique calendaire qui, au départ, n'était guère évidente, et nous en sommes satisfaits.

J'ajouterai, si vous le voulez bien, quelques mots sur la formule retenue par le Président de la République pour le service national. J'ai participé, comme bon nombre de mes collègues de la commission de la défense, à la mission présidée par le président de l'Assemblée nationale. Vous-même, monsieur le ministre, vous êtes tenu informé de l'ensemble de nos travaux et avez pu en juger le sérieux et l'honnêteté.

Nous avons très vite écarté l'idée d'un service civil obligatoire qui avait, nous le savons, votre préférence, la nôtre étant celle d'un service court d'une durée de deux mois. Je pense en toute honnêteté que la formule proposée par notre mission d'information, reposant à la fois sur des volontariats et sur le « rendez-vous citoyen », est équi-

librée. Cependant, si nous savons comme vous que la période transitoire sera difficile, il me paraît nécessaire, pour que nos armées disposent de volontaires de qualité, de prévoir un dispositif particulier d'incitations pour les jeunes qui effectueront un service sous l'uniforme. Ce dispositif devra être l'un des aspects importants du projet de loi que vous nous proposerez à l'automne.

Quant au rendez-vous citoyen – qui est aussi, je tiens à le rappeler, une façon de conserver la conscription et de la réactiver si, d'aventure, nous le pensions nécessaire –, le groupe UDF souhaite que vous puissiez étudier avec beaucoup d'attention la question de sa durée, durée qui en conditionne le contenu. Dans son allocution télévisée du 28 mai dernier, le Président de la République a lui-même tracé les grandes lignes de ce rendez-vous obligatoire entre la nation et sa jeunesse. Il a évoqué un bilan de santé et un bilan scolaire, une démarche d'insertion pour les jeunes en difficulté, une formation civique sur le fonctionnement de nos institutions, sur le respect des droits de l'homme et sur les impératifs de notre sécurité. Il a aussi indiqué que ce serait l'occasion pour les différentes administrations de vanter les mérites des volontariats.

Faire tout cela en une semaine est manifestement trop court. C'est pourquoi nous pensons que la durée minimale du rendez-vous citoyen ne peut être inférieure à quinze jours.

Monsieur le ministre, pendant les trois mois qu'aura duré le débat national sur l'avenir du service, nous nous sommes gardés de prendre parti sur le problème de la professionnalisation de nos armées puisque, à l'évidence, ce n'était pas le sujet. Pour nous, comme pour vous, cette question fondamentale devait être traitée dans le cadre du débat sur la loi de programmation militaire. Nous y sommes, et le moment est donc venu de réfléchir à la question tout en sachant très bien que c'est au Parlement de prendre cette décision, qui résulte d'une proposition que nous fait le Président de la République.

Faut-il ou non professionnaliser nos armées? Devons-nous mettre en place, à l'instar des Etats-Unis, de la Belgique et de la Grande-Bretagne, une armée de métier? Quelles seront les missions de cette nouvelle armée?

Je pense que la professionnalisation modifiera fondamentalement la physionomie de nos armées et qu'elle leur donnera un double aspect.

D'un côté, nous disposerons de forces nucléaires, et j'irai même jusqu'à dire d'une « armée nucléaire », qui relève à l'évidence, dans son maintien en condition opérationnelle, de professionnels hautement qualifiés. Pour cet aspect de notre défense, la justification de la professionnalisation est une évidence.

De l'autre côté, nous devons mettre en place des forces de projection capables d'intervenir rapidement à l'extérieur de notre territoire. Pour ces forces d'intervention, l'armée mixte, telle qu'elle était décrite par le Livre blanc, était une bonne solution. Les appelés volontaires pour les opérations extérieures ont, aux dires de tous, rempli leur mission avec un sérieux et une efficacité militaire dignes des plus grands éloges. La professionnalisation de ces forces est une option qui peut se justifier dans la mesure où nous risquons d'avoir à intervenir avec des préavis très courts. Nous savons que les troupes professionnelles sont à même d'être projetées dans un délai plus bref que celles qui sont composées d'appelés. Pour cette raison principale, la professionnalisation est un choix que nous acceptons.

Nous savons, par ailleurs, que l'une des caractéristiques principales qui conditionnent la qualité d'une unité combattante est la cohésion du groupe. Cette cohésion est plus facilement et durablement acquise par des troupes professionnelles. L'option que nous propose aujourd'hui le Président de la République correspond donc aux diverses hypothèses dans lesquelles nos armées et leurs unités pourraient être amenées à intervenir dans les années qui viennent.

J'en viens au contenu de l'enveloppe budgétaire de la loi de programmation.

Vous nous proposez un montant global qui s'établira à 185 milliards de francs constants 1995, dont 99 milliards pour le titre III et 86 milliards pour le titre V.

Ce projet de loi, même s'il fixe globalement le niveau de ressources de nos armées à un seuil inférieur de 20 milliards de francs à ce qu'il était dans la loi que nous avons votée en 1994, présente des innovations qui méritent d'être soulignées, mais aussi quelques points sur lesquels, monsieur le ministre, nous avons besoin d'obtenir de vous des précisions et des éclaircissements.

Au premier rang des satisfactions, je souligne le caractère solennel de l'engagement pris par le Président de la République sur l'enveloppe globale de 185 milliards de francs. C'est à ma connaissance la première fois qu'un chef de l'Etat s'engage à ce point pour que soit respectée une prévision budgétaire. Ainsi a-t-on pu dire à juste titre que le budget de la défense se trouvait « sanctuarisé ». Dans les perspectives d'évolution du budget de l'Etat qui s'annonce pour les années à venir, c'est une grande satisfaction. Vous êtes allé plus loin, monsieur le ministre, en indiquant à notre commission que l'engagement personnel du Président de la République portait aussi sur la répartition entre le titre III et le titre V. Ainsi fixée pour une période de six ans, avec des budgets annuels qui devront traduire très précisément le respect de cet engagement, la défense disposera d'un tableau de bord aussi indispensable à nos armées qu'à nos industries de défense.

Les parlementaires que nous sommes ne peuvent que soutenir cette volonté. Rien n'est en effet plus méprisant vis-à-vis de l'acte législatif et plus irrespectueux vis-à-vis du législateur lui-même, que de faire voter des lois de programmation satisfaisantes, puis des budgets qui s'en écartent immédiatement, et surtout de lire au *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'année qui passe, la litanie des gels et des annulations décidés par voie réglementaire, sans que l'on prenne même le soin de nous en informer préalablement.

M. Paul Mercieca. Eh oui !

M. Daniel Colin. Nous prenons donc acte, monsieur le ministre, de l'engagement personnel du chef de l'Etat et si certains, dans nos rangs, manifestent quelque incrédulité, vous savez que c'est parce qu'aucune loi de programmation militaire n'a jamais été respectée.

Autre point qui mérite d'être souligné : le caractère global du projet de loi, qui, pour la première fois, comporte la totalité des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Nous le souhaitons depuis longtemps, et votre prédécesseur lui-même s'était engagé dans cette voie en incluant dans la loi les tableaux d'effectifs prévus pour les années suivantes. Vous allez aujourd'hui au bout de cette logique, ce qui, à coup sûr, permettra une meilleure rationalisation des dépenses de fonctionnement. A défaut de dépenser « plus », je pense que l'on dépensera « mieux ».

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur. Très bien !

M. Daniel Colin. Par ailleurs, nous avons noté que ce projet de loi rompt avec les pratiques antérieures qui, année après année, prévoyaient une augmentation du budget de la défense en francs constants. Ainsi, la part prélevée par ce budget sur la richesse nationale avait tendance à croître sans cesse.

A mes yeux, c'est en raison de cette mauvaise tendance que les lois de programmation militaire et les budgets annuels n'étaient jamais respectés. Réalistes dans les premières années, ces lois supposaient rapidement des crédits en forte augmentation qui ne venaient jamais. Votre projet de loi, monsieur le ministre, est donc, pour cette raison supplémentaire, parfaitement crédible, et vous lui donnez les meilleures chances d'être appliqué.

Vous avez aussi décidé, comme nous l'avions souhaité, de ne plus inscrire dans la loi les artifices de présentation budgétaire qui la fragilisaient. Nous avons toujours critiqué le concept des moyens disponibles, qui permettait de gonfler artificiellement les crédits budgétaires avec des fonds de concours jamais réalisés et des reports de crédits dont la consommation était autorisée.

Certes, ces reports étaient, au moins partiellement, consommés, mais, pour les reconstituer, on avait recours à de nouveaux gels et l'on repartait ainsi pour un tour. Le moins que l'on puisse dire est qu'il ne s'agissait pas d'un cercle vertueux. Désormais, seuls les crédits de paiement et les autorisations de programme figureront dans les projets de loi de finances initiale, comme ils figurent dans le projet de loi de programmation militaire.

Il faut souligner, enfin, que ce projet de loi s'inscrit pour la première fois dans le cadre d'une prévision à long terme qui nous indique ce qu'est le projet du Gouvernement pour les armées à l'horizon 2015. Certes, de tels exercices de planification existaient dans les états-majors mais ils demeuraient internes au ministère de la défense. Le projet 2015 aura, lui, force de loi puisqu'il figure explicitement dans l'annexe et qu'à ce titre il sera, lui aussi, voté par notre assemblée.

Malgré tous ces points positifs, nous avons quelques inquiétudes, monsieur le ministre, et je ne vous les dissimulerai pas.

Tout d'abord, nous avons des craintes sur le montant du titre III dans la mesure où l'on n'a jamais vu de réforme tendant à professionnaliser des armées être neutre sur l'équilibre entre le titre III et le titre V. Inévitablement et malgré toutes les précautions que vous prendrez, les besoins financiers du titre III risquent d'être croissants au détriment du titre V qui pourrait s'en trouver diminué et fragilisé.

Cette croissance du titre III qui, je le répète, s'est vérifiée dans tous les pays qui ont évolué vers l'armée professionnelle, est due dans la plupart des cas à la nécessité d'offrir aux nouveaux engagés des soldes plus attractives que celles qui étaient initialement prévues. Faute de quoi, on risque de ne pas disposer d'une « ressource » de qualité.

Au titre des inquiétudes, figure aussi ce que j'appellerai le périmètre du titre V. En d'autres termes, quel sera le niveau des charges budgétaires nouvelles qui risquent de grever les dépenses d'investissement ?

Il semble que, contre toute logique, doive figurer dans le budget de la défense l'indemnité versée au territoire de Polynésie française pour compenser la perte de recettes

fiscales due à la fermeture du CEP. Il s'agirait d'une somme d'environ un milliard de francs par an pendant six ans. Cette charge n'a pas sa place dans le budget de la défense, budget qui supporte déjà le coût élevé du démantèlement des installations de Mururoa et de Fangataufa.

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. Daniel Colin. Quant aux opérations extérieures, vous avez indiqué à notre commission que, selon qu'elles auront un caractère « normal » ou pas, elles seraient financées ou non sans ouverture de crédits. Vous avez ajouté que cette « normalité » serait à chaque fois soumise à l'arbitrage du Président de la République.

Ce système me semble critiquable car beaucoup trop empirique. En effet, dans les années à venir, les opérations extérieures risquent de se multiplier inopinément, comme l'a montré notre imprévue et récente intervention en République centrafricaine. A partir de là, il y a fort à craindre que l'on se mette à considérer comme normales des opérations que nous jugeons encore exceptionnelles aujourd'hui.

Et puis, monsieur le ministre, *quid* des recapitalisations d'entreprises publiques ? Vous nous affirmez qu'elles ne sont pas comprises dans l'enveloppe, mais l'expérience récente de la recapitalisation de GIAT-Industries montre que Bercy a la fâcheuse habitude de reprendre toujours d'une main ce qu'il a donné de l'autre. A l'évidence, les besoins en recapitalisation sont tels qu'ils ne sauraient s'imputer sur le budget de la défense, d'autant que celui-ci supporte déjà l'abondement des différents fonds qui seront créés en vue des restructurations.

Ma dernière inquiétude, monsieur le ministre, concerne l'exécution du budget de 1996. Nous savons qu'en raison du report de charges qui s'étaient accumulées à la fin de 1995, vous avez souhaité apurer le passif et payer les dettes de votre ministère. Nous ne saurions trop vous soutenir dans cette volonté car les retards de paiement accumulés avaient fait littéralement exploser les intérêts moratoires. La remise à plat que vous avez entreprise est donc une mesure de bonne gestion.

Cependant, pour la concrétiser, vous avez dû engager la consommation de crédits de 1996 pour payer les dettes de 1995, pour un montant qui approcherait les 10 milliards. Vous comprenez mon appréhension : je crains que, fin 1996, vous ne soyez amené à anticiper l'engagement des crédits de 1997, ce qui obérerait gravement, dès avant son entrée en application, la loi de programmation militaire 1997-2002.

Sur ce point précis j'aimerais que vous nous apportiez des éléments d'information et des précisions.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaite dire maintenant quelques mots sur des programmes d'armement pour lesquels la solution proposée par le Gouvernement ne m'apparaît pas satisfaisante. Globalement, les armées seront en 2002, à la fin de la période couverte par la loi de programmation militaire, équipées de matériels moins nombreux qu'aujourd'hui et leurs possibilités d'action seront donc réduites. Cette perte de capacité ne sera pas encore compensée par l'arrivée de nouvelles générations de matériels en nombre suffisant pour prendre la relève.

Mes inquiétudes concernent principalement l'avenir du groupe aéronaval, le programme ATF et le Rafale.

En ce qui concerne le porte-avions numéro 2 pour lequel la décision de lancement devait être prise en 1997, nous regrettons qu'il ne figure ni dans le projet de loi ni

explicitement dans la planification 2015. La mise en veille du *Foch* à partir de l'an 2000 permettra une réactivation pendant la première indisponibilité du *Charles-de-Gaulle* prévue pour 2004. En revanche, pour sa deuxième période d'indisponibilité, en 2011, il sera inenvisageable de réactiver le *Foch* pour la seconde fois. C'est donc vers 2011 que notre groupe aéronaval risque de connaître une période de huit à dix mois pendant laquelle aucune solution de remplacement ne sera possible. Nous souhaitons vivement que le second porte-avions ait été lancé d'ici là, c'est-à-dire au plus tard en 2002.

Quelques mots maintenant de l'ATF, encore que j'aie eu l'impression que vos propos d'hier était de nature à nous rassurer. Mais comme je n'ai pas tout compris, je vais exposer mes inquiétudes avant que vous ne vous exprimiez à nouveau.

Le Gouvernement nous propose d'inscrire dans la loi un crédit de 645 millions de francs sur l'annuité 2002 pour les deux premières commandes du successeur du *Transall*. Contrairement à ce qui était prévu antérieurement, nous ne financerons donc pas le développement de cet appareil, qui sera acheté sur étagère. Cette décision, si elle est maintenue, pèsera lourdement sur la construction d'une industrie aéronautique européenne. La société Aérospatiale a fait des propositions tout à fait innovantes en acceptant d'assurer la moitié des frais de développement. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez clairement aujourd'hui quel sort vous réservez à cette proposition.

J'en viens maintenant au Rafale. Je ne suis pas très inquiet pour le Rafale marine, mais le retard qui vient d'être décidé pose un problème en termes de couverture aérienne du groupe aéronaval. Inévitablement, les derniers *Crusader* seront retirés du service le 1^{er} mai 1999 et, à partir de ce moment-là et jusqu'à la constitution de la première flottille opérationnelle de Rafale marine, les capacités du groupe aéronaval en matière de défense aérienne seront inexistantes.

M. le président. Cher collègue, je vous demande de vous acheminer vers votre conclusion.

M. Daniel Colin. Je termine, monsieur le président.

Je rappelle ici que si l'on avait compris, il y a quelques années, l'intérêt qu'il y aurait eu à acheter quelques F18...

M. Jean-Michel Boucheron. Et revoilà le lobby américain.

M. Daniel Colin. ...nous n'en serions pas là et des moyens budgétaires supplémentaires auraient donc pu être dégagés en faveur du Rafale air.

Car mon inquiétude concerne principalement le Rafale air. Assurément, ce programme est mal parti. Il est mal parti, car son poids financier considérable obère l'ensemble du budget de la défense. Comme chacun se plaît à le souligner, c'est une grande réussite technique, mais il coûte tellement cher que, gouvernement après gouvernement et loi de programmation après loi de programmation, nous ne pouvons qu'entériner ses retards successifs, retards qui d'ailleurs réduisent d'autant ses chances à l'exportation. J'ajoute, pour en terminer sur ce point, que les dates et les cadences de livraison qui sont aujourd'hui prévues supposent, à partir de 2003, une très forte montée en puissance des crédits du Rafale ; cela me paraît irréaliste.

Avant d'aborder, et pour conclure, les problèmes liés à l'avenir de la direction des constructions navales, j'évoquerai les conséquences qu'aura cette loi sur notre appa-

reil industriel. A l'évidence, elles seront lourdes puisque vous avez évoqué vous-même, monsieur le ministre, 10 000 suppressions d'emplois par an pendant six ans. Selon moi, une part non négligeable de ces suppressions pourrait être évitée si le Gouvernement, voire le chef de l'Etat lui-même, s'impliquait personnellement dans les grands contrats d'exportation. Ces contrats devraient devenir des contrats d'Etat à Etat et non pas rester des contrats entre les industriels français et les Etats acheteurs. Nos clients traditionnels réclament une telle évolution et nos exportations auraient tout à y gagner.

En ce qui concerne la DCN, le rapport dit Conze est un excellent diagnostic. Mais, comme je l'ai déjà indiqué à cette tribune, un diagnostic n'a jamais tenu lieu de thérapeutique. Des décisions sont à prendre, nous les attendons, tout comme la DCN. En tout état de cause, elles devront respecter le statut des personnels comme celui des établissements. D'ores et déjà figure dans la loi un fonds d'adaptation industriel qui bénéficiera de 4,8 milliards de francs, dont 4,1 sont destinés à la Direction des constructions navales. Si des sureffectifs existent, la solution devra être trouvée par des mesures incitatives sans contraintes autoritaires, et en aucun cas les statuts des établissements ne devront être pris pour des boucs émissaires. A l'intérieur de ces statuts, rien n'empêche l'amélioration de la productivité, de la compétitivité et de la complémentarité.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme je l'ai indiqué dans mon introduction, le groupe UDF votera ce projet. Il le fera même si certains de ses membres ont manifesté le souhait de s'absentir.

M. Jean Tardito. Ils doivent avoir raison !

M. Daniel Colin. Respectons cette volonté : la démocratie, c'est cela aussi.

Le groupe UDF votera ce texte. Il le fera, je viens de le dire, sans enthousiasme collectif excessif mais sans arrière-pensée, car c'est un projet cohérent, réaliste, qui correspond à nos moyens et à nos besoins actuels, même si, comme je l'ai montré, des questions peuvent encore se poser.

Ce projet correspond aux choix du Président de la République ; les législateurs que nous sommes auront comme mission d'être très attentifs à son application. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Tardito. Et fidèles !

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca, pour le groupe communiste.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dès lors qu'il s'agit des choix politiques devant garantir au peuple français le plein exercice de sa souveraineté et une sécurité durable, partagée avec les autres peuples, personne ne peut sous-estimer l'importance du débat que nous engageons aujourd'hui.

Le projet de loi de programmation militaire proposé par le Gouvernement a la singularité de mettre un terme à la loi votée en 1994 au tiers de la durée de celle-ci et alors qu'elle n'a pu être mise en œuvre lors des budgets de 1995 et 1996.

Cette loi se caractérisait par un haut niveau de dépenses militaires – 205 milliards – avec une option pouvant conduire à une augmentation des crédits de

1,5 p. 100 par an. Elle prévoyait la réalisation de cent programmes d'armement. La France restait le seul pays à ne pas réduire ses dépenses militaires. Cette loi de programmation était irréaliste, les dépenses envisagées dépassaient largement les possibilités financières de notre pays.

Pour notre part, nous demandions une réduction de 70 milliards des crédits d'équipement. Vous nous aviez accusés alors de vouloir désarmer la France. Aujourd'hui, la même majorité s'appête à amputer de 120 milliards ces mêmes crédits d'équipement. Je le rappelle, les communistes ont été les seuls à voter contre cette loi mort-née.

Dans l'incapacité d'appliquer ce texte, le Gouvernement se voit contraint de lui en substituer un autre.

Cette loi est préparée dans les plus mauvaises conditions en raison du délai très court imposé par le Gouvernement entre le dépôt du projet de loi et la date de sa discussion. Seulement trois semaines sépare l'adoption du projet de loi par le conseil des ministres et son examen par notre Assemblée. Nombreux sont les parlementaires – tous groupes confondus – qui auraient souhaité un report de la discussion du projet de loi à l'automne, ce qui aurait permis un examen dans de meilleures conditions.

C'est ainsi que la commission a pu auditionner les chefs d'état-major, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration. Mais elle n'a pu entendre, faute de temps, les responsables des entreprises des industries d'armement, comme nous l'avons fait lors de l'examen de la précédente loi.

En outre, compte tenu des bouleversements qui vont frapper les industries de défense et leurs conséquences sur l'emploi, j'aurais souhaité que nous entendions les représentants des syndicats et des collectivités territoriales. Ce qui n'a pu se réaliser et c'est bien regrettable.

Plusieurs journalistes ont relevé que cette loi de programmation avait été préparée dans la précipitation, à la hussarde, comme certains l'ont même écrit. Cette précipitation est regrettable, car, si la loi de programmation 1997-2002 reprend nombre des orientations de la précédente loi, elle apporte des modifications d'une très grande ampleur.

Le Président de la République a décidé la professionnalisation de l'armée et la suppression du service militaire obligatoire.

La défense de notre pays sera confiée à une armée composée à plus de 90 p. 100 de militaires de carrière et d'engagés, soit 330 000, avec à leurs côtés seulement 27 000 jeunes effectuant un service militaire volontaire.

M. Guy Teissier. Les autres ne seront pas vieux !

M. Paul Mercieca. Vous supprimez le service militaire, alors qu'en 1994, le projet de loi de programmation militaire indiquait : « L'accomplissement du service militaire, héritage de notre histoire commune, traduction de notre volonté de vivre ensemble, instrument privilégié de cohésion sociale et nationale devra être valorisé. »

Deux ans après, vous affirmez que : « la conscription traditionnelle ne répond plus aux exigences d'un pays moderne », ou encore : « la France n'ayant plus d'ennemis à ses frontières, une armée comprenant un grand nombre d'appelés ne serait plus nécessaire ». Quel retournement de situation !

L'exposé des motifs évoque le débat que vous avez organisé sur le service national. Mais ce débat n'a pas porté sur l'essentiel, c'est-à-dire la professionnalisation de l'armée.

Le mercredi 29 mai, au cours de la séance de questions au Gouvernement, je vous ai interrogé, à propos du service national, sur l'application de l'article 34 de la Constitution concernant l'organisation de la défense nationale. Vous m'avez répondu que le Président de la République, dans son allocution de la veille, avait dit : « Je propose » et non « J'impose » ou « Je décide ».

Le lendemain – cela a été déjà dit mais il n'est pas inutile de le répéter – votre ministère faisait publier dans la presse une page publicitaire qui, d'ailleurs, a fait grincer les dents de certains députés de la majorité, dans laquelle il était indiqué :

« Le Président de la République, dans son allocution du 28 mai, vient d'annoncer la suppression du service national obligatoire. Afin de faciliter la nécessaire transition vers l'armée professionnelle, les jeunes gens nés avant le 1^{er} janvier 1979 effectueront leur service dans les conditions actuelles. Les autres pourront, à la suite du rendez-vous citoyen, choisir l'une des modalités du nouveau service volontaire.

« Ce rendez-vous citoyen sera obligatoire à partir de 1997 pour les jeunes hommes nés après le 1^{er} janvier 1979. »

La décision a-t-elle été prise avant que le Parlement ne se prononce ou non ? Pour ma part, après de nombreux collègues, je réponds par l'affirmative.

Lors du débat sur la loi de 1994, avec mes amis du groupe communiste, j'ai souligné combien il n'était ni juste ni réaliste d'accroître le potentiel militaire de la France alors que tous les pays développés allaient déjà dans un sens inverse. Le fait que cette loi n'ait pas pu être appliquée lors des budgets suivants confirme la justesse de cette analyse. J'aurais donc « mauvaise grâce » à ne pas me féliciter de la sensible réduction envisagée des dépenses militaires.

Evidemment, j'ai bien conscience que la volonté de désarmement, notamment dans le domaine du nucléaire, n'est pas au cœur de ce projet, loin de là. Ainsi 106 milliards seront consacrés à l'armement nucléaire durant la période 1997-2002 et les essais de simulation en laboratoire, dont le coût a été estimé à 10 milliards, vont monter en puissance. Et encore le rapporteur a-t-il indiqué que le coût du programme PALEN était difficile à évaluer, ce qui ne manque pas d'être inquiétant.

Il est également prévu de consacrer 31 milliards à la réalisation du nouveau missile M 51 destiné à équiper les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Si nous approuvons la décision de démanteler les missiles stratégiques du plateau d'Albion et du système HADES, nous désapprouvons les essais nucléaires en laboratoire et la préparation de nouveaux missiles.

Dans l'exposé des motifs, vous précisez : « nos capacités de puissance se conçoivent d'abord au service de la défense européenne ». Vous écartant de la doctrine d'une force de dissuasion destinée à défendre le territoire national, vous indiquez : « la dissuasion nucléaire elle-même pourrait revêtir, si nos partenaires le souhaitent, une dimension européenne plus marquée. »

La constitution d'un pilier européen de l'OTAN, loin d'être une avancée puisque les Etats-Unis resteront maîtres de l'utilisation des forces, quoi que vous en disiez, apparaît comme un abandon de la souveraineté de la France et un facteur d'aggravation des tensions internationales.

Le maintien des arsenaux nucléaires est porteur de risque d'escalade. L'europanisation de la dissuasion française illustre bien la réalité de ces périls, alors que les

puissances nucléaires se sont engagées à avancer vers le désarmement nucléaire lors de la prolongation du traité de non-prolifération.

Il faut agir pour que soient engagées, sous l'égide de l'ONU, des négociations internationales afin de progresser vers l'élimination totale de ces armes.

En ce qui concerne nos forces classiques, vous indiquez que les menaces à prendre en compte étant désormais plus éloignées de nos frontières, vous leur assignez, en priorité, la constitution d'une force de projection de 50 000 hommes en précisant que cette capacité de projection de puissance devrait se concevoir, d'abord, au service de la défense européenne.

Nous proposons que la posture de nos armées les mette prioritairement et essentiellement au service de la défense de notre territoire national et de nos intérêts vitaux, mais elles doivent aussi être disponibles pour contribuer à des missions internationales de paix décidées par l'ONU.

C'est aussi dans le but d'assurer la maîtrise des engagements de nos armées par le Parlement que nous proposons que celui-ci puisse débattre et décider de tout engagement de nos forces à l'étranger.

Le projet de loi indique qu'il faut adapter au nouvel environnement le secteur de l'armement. Or les armes ne doivent pas être considérées comme des marchandises. Tant que persisteront des besoins militaires, les équipements des armées devront être produits par des industries placées sous le contrôle de la nation. Aujourd'hui, les arsenaux ne fournissent que 5 p. 100 des besoins de la défense. Il faut rendre à ces entreprises les productions dont elles ont été dépossédées.

L'équipement de nos forces classiques prend un retard certain. À titre d'exemple, les livraisons annuelles de chars Leclerc seront limitées à 33 alors qu'elles auraient dû être de 66. L'armée de terre verra le nombre de ses chars lourds ramené de 927 actuellement à 420 en 2002.

La France aura ainsi deux fois moins de chars lourds que la Grande-Bretagne et huit fois moins que l'Allemagne, comme l'a relevé un quotidien du matin, généralement bien informé.

Le programme Rafale est, une nouvelle fois, retardé. Aucune commande n'est prévue avant 1999. D'ici à 2002, si la marine recevra une première flottille de 12 Rafale, l'armée de l'Air, elle, ne touchera que deux exemplaires du Rafale et le premier escadron ne sera opérationnel qu'en 2005.

Le nombre des avions de combat sera réduit d'un tiers, passant de 450 à 300 en 2015 et, si les programmes d'hélicoptères Tigre et NH 90 sont maintenus, les premières livraisons ne seront effectuées qu'après 2002. De ce fait, l'existence même d'Eurocopter se trouve compromise.

Comment ne pas comprendre la colère des travailleurs des arsenaux et des industries de l'armement quand ils apprennent que des dizaines de milliers d'emplois seront supprimés dans leurs entreprises ? On estime que de 50 000 à 75 000 emplois risquent de disparaître.

Récemment je me suis rendu à Tarbes, où j'ai rencontré les dirigeants et les syndicalistes de l'établissement de GIAT-Industries qui fabrique les chars Leclerc. Les dirigeants syndicaux de l'arsenal m'ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'emploi. Leurs craintes étaient justifiées car, avec les suppressions d'emplois annoncées, l'effectif de cet établissement aura été quasiment réduit de moitié en moins de deux ans.

Au total, il est prévu de supprimer 2 569 emplois sur 11 128 chez GIAT-Industries. Même s'il est difficile de mettre en cause son existence dans l'immédiat, à plus long terme, l'avenir de GIAT-Industries nous paraît menacé.

La DCN risque de subir le même sort alors que la flotte de surface a un grand besoin d'être renouvelée.

Les travailleurs ne sont en rien responsables des choix des gouvernements qui se sont succédés. Pourquoi devraient-ils, avec les collectivités locales concernées, assumer les conséquences de cette politique ?

Nous sommes également opposés à la privatisation des entreprises travaillant pour la défense comme Thomson-Défense, la SNECMA, Aérospatiale et bien d'autres. Cela se traduira par des réductions d'activités et par des suppressions massives d'emplois.

Les députés communistes apportent leur soutien aux travailleurs de GIAT-Industries, de la DCN et d'autres entreprises de l'armement, qui ont manifesté hier dans de nombreuses villes à l'appel de la CGT, de la CFDT et d'autres syndicats pour la sauvegarde de notre industrie d'armement et pour la défense de leurs emplois. Nombre d'entre eux demandent la réduction des crédits prévus pour le nucléaire, notamment pour le programme PALEN, et leur affectation à l'équipement des forces classiques nécessaires à la défense nationale.

La dissolution annoncée de quarante régiments, le retrait de la flotte de vingt-huit bâtiments, la suppression de douze bases de l'armée de l'air auront aussi des conséquences sur l'économie des régions concernées. Je prends l'exemple du plateau d'Albion.

Certes, nous approuvons la décision de démanteler les missiles stratégiques sur ce site, puisque nous l'avions réclamé. Cependant, lors de la visite que j'ai effectuée durant le mois de mai dans le Vaucluse pour rencontrer les élus et les associations des communes du plateau d'Albion, les intéressés m'ont fait part de leur inquiétude sur l'avenir économique de leur région et sur la situation de l'emploi après le départ des personnels militaires et civils qui servent ces installations, soit 2 000 personnes, plus de 3 000 si l'on ajoute les familles.

La masse salariale versée à ces personnels est estimée à 160 millions de francs par an, et 900 enfants sont scolarisés dans un rayon de vingt kilomètres.

Certes M. le Président de la République a indiqué que « la reconversion du plateau d'Albion sera exemplaire », mais, monsieur le ministre, les maires des communes intéressées, l'association pour la défense et le développement des pays du plateau d'Albion, et d'autres associations et personnes, m'ont chargé d'être leur interprète auprès de vous pour vous interroger sur les projets du Gouvernement quant à la reconversion de leur région.

Ils souhaitent une reconversion, pour une partie militaire, pour une partie civile, qui préserve leur environnement, condition indispensable au développement de certaines activités comme le tourisme. C'est pourquoi ils refusent l'hypothèse de l'installation d'une escadrille d'hélicoptères de l'Eurocorps. Ils demandent à être consultés sur le devenir de leur région.

Au cours d'une récente réunion de la commission de la défense de notre assemblée, a été évoquée l'idée d'implanter sur ce site un centre d'écoute et de détection et un centre d'archivage des documents classifiés. M. le président de notre commission l'a rappelé hier à cette tribune. Monsieur le ministre, pouvez-vous donner des précisions à ce sujet et, plus généralement, sur le devenir du plateau d'Albion ?

Les députés communistes pensent que l'existence d'arsenaux de destruction massive, la dissémination et la vente d'armes, n'accroissent pas la sécurité, mais la réduisent. Compte tenu de la situation internationale, notre pays doit être doté des moyens militaires lui garantissant sa sécurité face à des menaces extérieures.

Cette conception strictement défensive doit fonder la doctrine et la structure de l'armée dont a besoin notre pays. S'il faut que cette armée dispose des armements strictement nécessaires à ses missions, il est indispensable qu'elle conserve le lien avec la nation et, pour cela, elle doit reposer sur une conscription profondément rénovée.

Votre projet de loi tourne le dos à cette conception des missions de notre armée. Les députés communistes voteront donc contre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour la discussion d'une nouvelle loi de programmation militaire, comme il y a deux ans nous discutons la précédente.

A l'époque, un comité d'experts s'était réuni et avait soumis au Gouvernement un texte d'une grande densité, d'une grande qualité aussi, qui garde le nom de Livre blanc. Ce texte dressant le bilan de la nouvelle situation géostratégique proposait des pistes d'orientation pour l'organisation de la sécurité de la France.

Il avait, à l'époque, réuni un très large consensus : le Président de la République, le gouvernement, la majorité et la plus grande partie de l'opposition.

Il débouchait logiquement sur une loi de programmation militaire que nous avons, pour notre part, approuvée, puisque nous étions d'accord avec l'analyse globale des menaces et des réponses à y apporter. Cependant mon groupe avait émis les plus expresses réserves sur les conditions d'application de cette loi qui ne prenaient pas en compte une nécessaire planification des réductions de dépenses militaires.

En dépit de ces réserves, ce texte avait recueilli notre accord, ce qui prouve qu'une opposition peut avoir le courage de voter un texte du gouvernement, comme une majorité pourrait avoir le courage de refuser un mauvais texte présenté par le gouvernement qu'elle soutient !

M. Didier Boulaud. Ce n'est pas dans l'air du temps !

M. Patrice Martin-Lalande. Cela ne se produit jamais !

M. Jean-Michel Boucheron. Aujourd'hui, les acteurs ont peu changé : mêmes experts, gouvernement de même inspiration philosophique, même majorité dans cet hémicycle. Pourtant l'on nous propose une loi de programmation militaire complètement contradictoire avec la précédente. Comment une même majorité peut-elle s'approprier à voter deux lois contraires ? Que s'est-il passé en deux ans ? La menace a-t-elle changé ? Non. La situation géopolitique a-t-elle changé ? Non plus. Nos alliances ont-elles changé ? Non. Qu'est-ce qui a donc changé ?

En fait, il y a surtout la faillite de la politique économique et financière du Gouvernement : spirale de récession, blocage de la consommation, cadeaux aux entreprises sans contreparties, envolée de la dette, perte de confiance du peuple.

Mes chers collègues, le problème est simple : le Gouvernement n'a plus d'argent et le ministre de la défense est chargé de vendre au pays et au Parlement une cohé-

rence stratégique qui n'existe pas. Ajoutez à cela le fait que le Président de la République a décidé de marquer son passage dans l'histoire par la suppression de la conscription et vous avez tous les ingrédients d'une désorganisation profonde et durable de notre outil de défense !

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron. Plutôt que d'exposer clairement cette situation on a voulu donner des explications géopolitiques pour vendre ce changement de cap ! On a inventé un concept dangereux appelé « période de pause stratégique » de vingt ans, pendant laquelle, à coup sûr, il ne se passerait rien.

Monsieur le ministre, il faut absolument abandonner ce discours, ne plus le tenir, ne plus le faire tenir ! On ne doit pas insulter l'avenir et, surtout, l'histoire où se succèdent des périodes calmes, des périodes de relâchement qui ont précédé de grandes tempêtes. L'histoire peut apporter des démentis mortels à ceux qui voudraient un peu trop rapidement la programmer.

Je relève pour mémoire la brièveté des délais imposés au Parlement. En apparence, rien ne vous contraignait à fixer des délais aussi courts. Néanmoins je vois deux raisons au choix de cette méthode.

La première est la volonté de faire passer à tout prix et à la hussarde l'armée de métier.

M. Didier Boulaud. Exact !

M. Jean-Michel Boucheron. Je ne vous rappellerai pas mes positions sur ce sujet et je me contenterai de citer le ministre allemand de la défense M. Rühle : « La possibilité de la mobilisation est déterminante pour la sécurité en Europe et pour l'Alliance atlantique. Une armée de conscription est mieux éduquée, plus jeune, plus active, plus intelligente qu'une armée de métier. Il n'y a aucune incompatibilité entre la conscription et la nécessité de professionnalisation des armées modernes. » Tout est dit. La professionnalisation de l'armée de l'air et de la marine était déjà faite. Il suffisait de professionnaliser l'armée de terre. Si j'étais d'accord avec le Charles Millon de janvier, je l'étais un peu moins avec celui de mars, et je ne le suis plus du tout avec celui de juin.

M. Patrice Martin-Lalande. Il est temps de voter la loi !

M. Jean-Michel Boucheron. Pour clore sur ce sujet, je dirai que le reproche essentiel que j'adresse à cette décision qui a des conséquences sur notre loi de programmation militaire, tient à son irréversibilité. Le « rendez-vous citoyen » n'a rien à voir avec la conscription, tout le monde ne le dit pas, mais chacun le sait. Or cette décision sera irréversible quelles que soient les majorités politiques. Si, en 1998, les Français, dans leur sagesse, décidaient l'alternance parlementaire...

M. Yves Nicolin. Folie !

M. Arthur Paecht, *rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Non ! Non !

M. Patrice Martin-Lalande. Chacun a le droit de rêver !

M. Jean-Michel Boucheron. ... M. Chirac serait toujours Président de la République et chef des armées.

M. Arthur Paecht, *rapporteur pour avis.* Bon président et bon chef des armées.

M. Jean-Michel Boucheron. Institutionnellement, politiquement, techniquement, un nouveau gouvernement ne pourrait revenir sur cette décision. La meilleure illustra-

tion en a été donnée par le fait qu'Edouard Balladur, Premier ministre, soutenu par une énorme majorité, partisan des essais nucléaires, n'a pu reprendre ceux-ci parce qu'il se heurtait au veto de François Mitterrand, Président de la République et chef des armées. De la même façon et pour les mêmes raisons, il nous serait donc impossible de revenir sur la décision de création d'une armée de métier que le Président de la République impose aujourd'hui à sa majorité parlementaire.

Il existe une deuxième raison à la brièveté des délais imposés au débat parlementaire.

Le Gouvernement a planifié un certain nombre de décisions désagréables pour la période estivale. A la DCN comme pour Aérospatiale, Eurocopter, Thomson, ou la SNECMA, les plans sociaux vont s'enchaîner à un rythme infernal, sans compter les fermetures de bases dont l'annonce est prévue au mois d'août.

A ces décisions, il faudra une cause unique ; ce sera évidemment la loi de programmation militaire. Il faudra un responsable unique ; il s'agira évidemment, du Parlement ou, plus exactement de sa majorité, car le groupe socialiste s'opposera à cette casse.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron. Le vote de cette loi donnera le signal de départ d'une valse de suppressions d'emplois sans précédent. Vous en avez annoncé, monsieur le ministre, 10 000 par an pendant six ans.

M. Charles Millon, *ministre de la défense.* Je n'ai jamais dit cela !

M. Jean-Michel Boucheron. C'est ce qui figure au compte rendu de votre audition devant la commission de la défense, monsieur le ministre.

M. Didier Boulaud. Exact !

M. Jean-Michel Boucheron. Je vous ai entendu prononcer ces mots et il me semble que le compte rendu est fidèle.

A mon avis, le rythme sera beaucoup plus rapide.

L'été et l'automne vont être durs pour les travailleurs de la défense. Mes chers collègues, la responsabilité de cette situation vous sera évidemment attribuée.

Je ne crois pas qu'il y ait autoritarisme de la part du Président de la République. L'autorité de celui-ci est à la mesure de la docilité de sa majorité, qui avalerait son chapeau à chaque projet présenté. M. Darrason a appelé de ses vœux un acte de révolte du Parlement. Non. Il suffit que celui-ci fasse son travail.

Ce n'est pas le Parlement qui perd son pouvoir dans les institutions de la V^e République, ce sont les majorités qui, dans leur discipline excessive vis-à-vis du pouvoir, perdent leur âme avant de perdre la confiance des Français.

M. Pierre Lellouche. Vous en savez quelque chose !

M. Jean-Michel Boucheron. Absolument !

Le résultat concret de ces décisions est la réduction du tiers des régiments et du tiers des emplois industriels dans la défense. Six à sept ans de profonds désordres dans la défense française sont à prévoir ou, plutôt, sont inévitables.

Mais enfin, le Parlement est saisi. Discutons donc au fond aujourd'hui de cette loi de programmation militaire, puisque la date de débat convient apparemment au plan de communication du Gouvernement.

La première faiblesse de cette loi de programmation militaire tient évidemment au grand nombre de ses contradictions internes. Le caractère irréel de l'argument stratégique en est évidemment la cause et explique une série d'incohérences que je qualifierai de calamiteuses.

La première incohérence porte sur l'objectif affiché de projection.

Ce concept est déjà discutable au fond. Un système uniquement basé sur une projection de forces lointaine s'intégrera inévitablement dans le cadre d'une action multinationale, technologiquement et politiquement contrôlée par l'Amérique. Pour un conflit de moyenne intensité, nous interviendrons si l'Amérique le souhaite. Nous ne pourrions intervenir si elle s'y refuse.

Pour les conflits de faible intensité, la question de la démocratie se pose, mes chers collègues.

Actuellement, un corps expéditionnaire entièrement professionnalisé intervient en Centrafrique, dans un premier temps pour assurer la sécurité de nos ressortissants, ce qui est très bien, mais, dans un deuxième temps, pour régler les problèmes de politique intérieure de ce pays théoriquement indépendant. Y a-t-il eu un débat en France ? Non.

La nature de cette intervention était-elle justifiée ? Peut-être, peut-être pas. En tout cas, elle a eu lieu dans l'indifférence générale, Cela laisse présager l'immense déficit démocratique dont souffrira l'utilisation de la future armée de métier. S'il n'y a pas eu débat, c'est parce que dans ces forces il n'y avait pas d'appelés.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. Pierre Lellouche. Alors, il faut faire venir les volontaires dans l'hémicycle ?

M. Jean-Michel Boucheron. Mais restons dans votre logique. La projection de forces est l'objectif et la loi de programmation militaire, le moyen.

Projection, mais pas de groupes aéronavals.

Projection, mais pas d'hélicoptères de combat ou de transport.

Projection, mais pas d'avions de transports stratégiques.

Projection, mais pas de véhicules blindés modulaires.

Projection, mais pas d'avions de combat.

Projection, mais aucun matériel majeur qui puisse projeter une force.

Votre armée de projection restera à quai et au bord des pistes désertes. La projection est en panne !

M. Didier Boulaud. En effet !

M. Pierre Lellouche. Vous devriez être content !

M. Jean-Michel Boucheron. Incohérence dans les objectifs industriels.

On demande à la direction générale de l'armement d'augmenter de 30 p. 100 ses gains de productivité, et on réduit les séries dans tous les domaines : comment la SNECMA augmentera-t-elle la productivité de fabrication du moteur M88 qu'on ne lui commande pas ?

Ce gain de productivité est impossible industriellement. Il ne fait que cacher des abandons de spécification. Mais pourquoi ne pas le dire clairement ?

On parle des reconversions des industries de l'armement. C'est évidemment la solution de l'avenir. Pour cela, deux conditions sont nécessaires ; il faut leur consacrer du temps et de l'argent. Dans cette loi, vous ne leur donnez ni l'un ni l'autre.

On demande également à la DGA des réductions drastiques des délais de réalisation, mais on étale les commandes.

Vingt ans entre le premier vol du Rafale et les premières dotations dans l'armée de l'air ! Le jeune pilote qui a rêvé lors des premières démonstrations du Rafale sera depuis longtemps à la retraite quand les premiers seront livrés à nos forces.

M. Didier Boulaud. Eh oui...

M. Jean-Michel Boucheron. Immense gâchis, parce que nos clients, eux, n'attendent pas vingt ans.

M. Pierre Lellouche. Il fallait l'acheter en 1986. Vous aviez le temps et l'argent !

M. Jacques Boyon, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur.* Vous avez eu quatorze ans pour le faire !

M. Jean-Michel Boucheron. Vous n'avez cessé de retarder les programmes !

M. Pierre Lellouche. Vous avez parlé du Rafale. Expliquez-vous ! Pourquoi ne l'avez-vous pas acheté ?

M. Jean-Michel Boucheron. Or, mes prédictions se réalisent en général, monsieur Lellouche. Quand j'ai dit, lors de l'examen du précédent budget de la défense, que le ministère serait en cessation de paiement, il y a eu beaucoup de protestations ! Et cela s'est vérifié. J'ai dit qu'il y aurait 50 000 chômeurs, maintenant on en annonce 60 000...

Incohérence dans la gestion des intelligences.

On veut faire appel aux technologies et aux personnels civils et dans le même temps on supprime quelque 5 000 scientifiques du contingent : 2 500 à la DGA, 2 500 dans les laboratoires de recherche des petites et moyennes entreprises.

Voilà nos laboratoires privés d'un seul coup de 5 000 jeunes chercheurs fraîchement sortis de l'Université. C'est le moment choisi par le Gouvernement pour diminuer les dépenses de recherche et de développement.

L'absence de commandes transforme notre armée en une armée de prototypes, mais l'avance technologique de ceux-ci ne sera même plus assurée.

Incohérence dans le discours de planification.

Comment parler de planification et imposer 30 p. 100 de baisse de chiffre d'affaires à nos entreprises en quelques mois sans la moindre programmation industrielle ? Comment parler de planification et des restructurations puisque les sommes allouées représentent notoirement le quart ou le cinquième de ce qui sera nécessaire pendant la période ?

Incohérence enfin dans le choix des dépenses.

Quand le Président de la République a décidé la reprise des essais nucléaires, on nous a expliqué qu'ils étaient nécessaires à la crédibilité de notre dissuasion et que maintenant celle-ci serait performante pour les quarante prochaines années qui viennent.

Pourquoi alors le chapitre nucléaire absorbe-t-il encore 20 p. 100 de nos crédits, qui font cruellement défaut par ailleurs ? Ce curieux programme M 51, qui n'est certainement pas prioritaire, coûtera près de 15 milliards au minimum ! Le programme PALEN nécessitera également 15 milliards, et sa localisation dans la banlieue de Bordeaux ne suffit pas à me convaincre de son utilité (*Souviens.*) et surtout pas de son urgence.

M. Didier Boulaud. Voilà !

M. Pierre Lellouche. Vous revenez à vos racines anti-nucléaires !

M. Jean-Michel Boucheron. Le nucléaire n'est plus la priorité, il aurait fallu concrétiser cette évidence. Je sais que ces choix, monsieur le ministre, vous sont imposés par une autorité supérieure. Ils n'en sont pas moins contestables.

Incohérence politique.

On parle de dialogue prioritaire avec nos partenaires européens. Mais on leur jette à la face les essais nucléaires, l'armée de métier, l'abandon des programmes MEADS et ATF, nos reports de production des hélicoptères Tigre et NH90.

Il existe, c'est évident, une crise de confiance franco-allemande.

M. Pierre Lellouche. Vous avez inventé cette crise. C'est de la propagande de gauche ! C'est bidon !

M. Didier Boulaud. C'est pourtant exact !

M. Jean-Michel Boucheron. Comment pourrait-il en être autrement ? Attention à la crédibilité de notre signature.

Où trouverez-vous les forces et l'encadrement à attribuer à l'Eurocorps, à l'Eurofor, à l'Euromarfor, à l'OTAN ?

Incohérence dans la gestion des ressources humaines.

Comment centrer un discours pour l'emploi et imposer des mesures qui, par leur seule brutalité, entraîneront 60 000 suppressions d'emplois, plus 15 000 dans les armées, soit 75 000 au total ?

Cet ensemble d'incohérences politiques donne la fâcheuse impression d'un Gouvernement qui va dans tous les sens à la fois.

En fait, tout cela est clair, les décisions présidentielles un peu rapides et contradictoires tombent drues. Le Gouvernement court derrière, pour tenter de les appliquer, mais s'épuise, il remet le tout à une majorité parlementaire consternée, chargée de tenter d'expliquer aux populations l'inexplicable.

La majorité a reçu l'ordre d'assumer. Ne craignez rien monsieur le ministre, les majorités assument toujours, même quand elle savent au fond d'elles-mêmes qu'elles courent à leur perte.

C'est ce que j'appelle le syndrome de la salle Colbert, et vous avez compris que c'est un syndrome suicidaire. *(Sourires.)*

M. Pierre Lellouche. Vous connaissez l'adresse !

M. Jean-Michel Boucheron. Absolument mes chers collègues. Mais vous devriez avoir tirer profit de certaines expériences.

Les improvisations financières sont à la hauteur, si je puis dire, des incohérences que je viens de décrire.

Bien que nous n'ayons disposé que de quinze jours pour étudier environ 1 100 milliards de francs de dépenses, nous avons tout de même étudié de près le montage financier.

Lors d'une réunion de la commission de la défense, vous avez dit que les 185 milliards de francs de crédits étaient sanctuarisés. Admettons. Ce serait la première fois dans l'histoire qu'une loi de programmation militaire serait respectée. Mais voyez, je suis beau joueur. Sans être dupe, admettons cette hypothèse.

Je vous ai alors demandé si les 99 milliards du titre III et les 85 milliards du titre V étaient sanctuarisés dans leurs chapitres respectifs.

Votre réponse fut positive. D'ailleurs, c'est dans le texte de la loi.

Monsieur le ministre, je vous le dis : c'est impossible, pour au moins quatre raisons majeures.

La première tient à la professionnalisation.

Dans toutes les autres armées de métier des pays industrialisés le budget de fonctionnement représente entre 60 et 70 p. 100. Nous arriverons évidemment à ces chiffres. Le titre III aura donc tendance à monter autour de 125 milliards de francs et le titre V à descendre autour de 65 milliards de francs.

Aujourd'hui, vos commandes industrielles et votre loi de programmation sont basées sur une diminution de 20 p. 100, soit 85 milliards. En fait, structurellement, ce chiffre tendra vers 65 milliards, soit plus de 30 p. 100 de réduction des commandes.

Deuxième raison : le raisonnement que je viens de décrire est juste, en vitesse de croisière. Il ne tient pas compte de la période de transition, où les besoins en dépenses du titre III seront encore plus importants.

Quatre-vingts auditions de la mission d'information sur le service national nous ont prouvé que la disparition de la conscription entraînerait des coûts intermédiaires exorbitants dans tous les domaines.

Vos 2,5 milliards de francs par an de provisions sont au-delà du dérisoire. Ces dépenses sont totalement sous-estimées et seront ponctionnées sur l'actuel titre III. Avec quelles économies ? Mystère.

Vous allez avoir à gérer le double système pendant quatre à six ans. Ces dépenses, je le répète, sont totalement sous-estimées.

Les 25 000 appelés de la gendarmerie et de la police vont devoir être remplacés immédiatement, comme ceux du service de santé, comme beaucoup de scientifiques du contingent, comme les mécaniciens, les informaticiens, sans compter les 47 000 engagés et les 27 000 volontaires prévus.

J'ajoute que les 5,3 milliards prévus pour le dégagement des cadres sont aussi extraits d'un titre III où nous ne voyons apparaître aucune économie nouvelle.

Ces provisions seront insuffisantes car le projet de réaffectation dans d'autres administrations civiles reste fort aléatoire ; les ministres belge et britannique ont dit leur échec total dans ce domaine.

En conséquence, ou les financements explosent, ou le désordre sera extrême. J'aurais tendance à vous répondre : les deux, monsieur le ministre.

Troisième raison : vos propositions pour les restructurations sont évidemment dérisoires. Elles seront pour 4 milliards de francs entièrement englouties par la DCN. Porter le FRED à 2 milliards reste très en deçà de ce qu'attendent les collectivités locales.

Nous n'avons, vous n'avez, aucun engagement du Gouvernement que les fonds nécessaires viendront du budget de l'Etat. A vrai dire, personne n'y croit. Comme ces fonds devront être de toute façon débloqués, ils proviendront évidemment du titre V, ce qui représentera autant de commandes en moins et autant de chômeurs en plus.

Quatrième raison : une armée conçue pour la projection verra évidemment ses coûts de financement d'OPEX – opérations extérieures – croître.

Vos engagements sur ce point sont clairs, mais comment pourriez-vous les tenir plus que vos quatre ou cinq prédécesseurs, qui avaient pris les mêmes engagements et avec autant de solennité ?

Le budget de la défense – et son titre V, en particulier – sera évidemment ponctionné.

Comme nous le voyons, cette loi de programmation militaire ne sera pas applicable financièrement en l'état. L'accumulation de réformes non plafonnées va entraîner des dérapages financiers énormes et beaucoup de drames sociaux.

Depuis deux ans, tous les artifices comptables ont été utilisés pour dénaturer les décisions du Parlement, comme l'a dit le président Boyon. Je pourrais dire que seul le vocabulaire comptable s'est enrichi.

En effet, les reports ne doivent pas être confondus avec les retards ; les transferts avec les recherches duales ; les suspensions de crédits avec les suppressions de crédits.

Les annulations ne doivent pas être confondues avec les gels ; les glissements avec les lissages ; les veilles technologiques avec les baisses de spécification ; les abandons de crédits avec les financements d'OPEX ; les dotations compensatrices avec les recapitalisations ; les fonds de concours théoriques avec les ressources anticipées.

Les dernières formules à la mode s'appellent : « réserves de productivité », « mises en sommeil » ou « compensations polynésiennes ».

Ne voulant pas être accusé de sectarisme, je ne vous dirai pas que « le ministère de la défense a dû se résigner à entrer dans la période la plus catastrophique jamais connue de la gestion de ses crédits d'équipement ». Je n'aurais jamais osé prononcer un pareil réquisitoire mais j'admets que le jugement du président Boyon ne manque pas de pertinence.

M. Didier Boulaud. Bravo !

M. Jean-Michel Boucheron. Pour rester en bonne compagnie, je voudrais saluer une autre pertinence, ou impertinence si vous préférez (*Sourires*), celle du rapport de notre collègue Darrason.

Il montre avec beaucoup de justesse quel miroir aux alouettes est ce projet de planification. Le chef d'état-major de l'armée de l'air l'a confirmé : la période postérieure à 2002 sera ingérable. Vous ne pourrez financer ni la production du Rafale, ni celle de l'ATF. Je ne parle même pas du deuxième porte-avions, du VBM ou des SNA-NG.

Le problème pourrait être posé dans les mêmes termes pour le Tigre ou le NH-90.

Chacun sait que construire 270 Rafale après 2002 coûterait 10 milliards de francs par an : équation financière impossible.

Mes chers collègues, je viens de citer les sept programmes majeurs essentiels de notre dispositif de défense.

J'espère que me sera épargné le discours sur le thème : « Si d'ici là la croissance revient,... » Nous avons déjà donné, dans le registre « lettre au Père Noël » !

Il faut que nos états-majors, nos industriels, nos ouvriers de la défense, le Parlement, sachent à quoi s'en tenir avec précision. Il y va de notre dispositif de défense. Il est temps, après avoir démenti ce qu'un chef d'état-major n'a pas dit tout haut, de démentir ce que beaucoup pensent tout bas.

Il doit être clair que nous faisons nôtre le principe d'une baisse du budget de la défense. Elle doit être tendancielle et maîtrisée et non brutale et aléatoire.

Une baisse des chiffres d'affaires de 30 p. 100 en dix-huit mois, c'est ce que les Américains ont planifié sur dix ans, tout en maintenant en dollars constants le niveau de leur budget de recherche et de développement, ce qui est évidemment un gage d'avenir.

M. Charles Cova. Ils n'ont pas eu dix ans de gouvernement socialiste !

M. Jean-Michel Boucheron. Dans cette situation, c'est clair, les conséquences industrielles sont d'une exceptionnelle gravité : effondrement des chiffres d'affaires, peu récupérables à l'exportation à l'heure où l'Amérique nous déclare une véritable guerre industrielle ; raréfaction des crédits de recherche et développement, gages d'avenir ; absence de planification des reconversions et des diversifications.

Mais les critères de restructurations m'inquiètent encore plus : ce sont les logiques comptables qui, partout, prennent le pas sur les logiques industrielles.

Le rachat de Thomson par Alcatel plutôt que, Matra, l'éternelle fusion Dassault-Aérospatiale, la vente des actifs du GIAT sont autant d'opérations qui procurent des économies à l'Etat, sans qu'apparaisse la moindre stratégie industrielle.

M. Pierre Lellouche. Evitez ce sujet !

M. Jean-Michel Boucheron. Nous souhaitons une politique cohérente et offensive sur le plan économique et commercial. Les situations d'Eurocopter, de la SNECMA, d'INDRET relèvent de l'urgence absolue.

Monsieur le ministre, ces entreprises ne sont pas malades, ce ne sont pas des canards boiteux, ce sont les fleurons industriels de la France. Elles ne souffrent pas d'une insuffisance de commandes, elles n'en ont plus.

L'Etat doit prendre ses responsabilités, sachant que les commandes coûtent souvent moins cher qu'une recapitalisation et permettent un redémarrage de nos exportations.

Les USA connaissent ces faiblesses et ont déjà ciblé ces marchés avec la pugnacité commerciale qu'on leur connaît.

La vente de Thomson pose un problème particulier, car cette entreprise pouvait prétendre à des regroupements dont elle pourrait être le leader. Comment envisagez-vous la remontée en puissance en cas de besoin ? Comment l'Etat gardera-t-il le minimum de contrôle nécessaire sur ces industries stratégiques ?

On comprend votre discours concernant l'ATF. Mais comment pensez-vous que DASA et Aérospatiale toutes deux déficitaires et endettées, pourraient financer les énormes coûts de recherche et de développement que nécessite cet avion ?

La lassitude de nos partenaires risque de les mener vers des solutions beaucoup plus simples, qui portent le nom de C 130J ou de C 17 et qui mettraient historiquement l'Amérique dans une situation de monopole définitif dans le domaine du transport militaire stratégique.

Votre loi de programmation militaire en particulier et votre politique de défense en général reposent sur une dangereuse logique stratégique. Les hasards du calendrier nous font rejoindre ici l'actualité immédiate. J'espère que l'idée de construction d'une défense européenne autonome rencontre dans cet hémicycle une quasi-unanimité.

Pour réussir cette construction, deux stratégies équilibrées doivent être menées simultanément.

D'une part, le renforcement de nos moyens autonomes comme l'Eurocorps sur la base d'une logique franco-allemande forte.

D'autre part, l'ouverture d'un débat à l'intérieur de l'OTAN sur la création d'un pilier européen dans cette organisation, qui soit capable de fonctionner en toute liberté politique.

Les récentes discussions de Berlin pourraient être prometteuses puisque pour la première fois l'Amérique consent à rentrer dans des discussions concrètes sur ce pilier européen.

M. Pierre Lellouche. Ce n'est pas grâce à vous !

M. Jean-Michel Boucheron. Nous ne devons pas nous laisser enfermer dans l'alternative autre une « liberté sans moyens ou des moyens sans liberté ».

Pour ma part, je considère que la construction européenne sera la conjugaison de deux facteurs : le renforcement de forces autour du noyau franco-allemand, d'une part, un dialogue à l'intérieur de l'OTAN, d'autre part.

Il est évident qu'un certain nombre de pays d'Europe ne veulent pas entendre parler d'une construction européenne de défense en dehors de l'OTAN. Les GFIM sont un bon moyen d'ouvrir ce dialogue. Et l'accord de Berlin est, à mon avis, de portée limitée, parce que le contrôle américain reste énorme, il ouvre une porte essentielle pour l'avenir de la construction européenne.

Encore faudrait-il que la France aborde ces discussions en position de force. Être en position de force consiste à cumuler deux conditions : la première, c'est l'union et la bonne entente des pays les plus favorables à la défense européenne, la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ; la seconde condition est que la logique de nos politiques de défense n'aboutisse pas à une soumission au dispositif politique, militaire et industriel de l'Amérique.

Or, la priorité donnée à la projection de préférence à la défense de la maison Europe nous place logiquement en situation de supplétif de la politique étrangère américaine. De plus, l'organisation de nos forces et les faiblesses que l'on vient de décrire nous mettront, quasiment en toutes circonstances, en situation de demander l'aide militaire américaine, que ce soit en matière de communications, de renseignement, de transports stratégiques ou de frappes précises à longue portée. Enfin, l'absence de choix dans les grands programmes et la priorité donnée au nucléaire vous oblige, en fait, à arrêter presque toutes les productions majeures, à affaiblir les recherches et donc, à court terme, à aboutir à des choix d'achats sur étagères qui seront presque toujours américains – soumission au dispositif industriel.

Telle est la critique principale que je fais à votre loi de programmation militaire et à votre politique de défense en général. Vous ne vous donnez pas les moyens d'un discours d'indépendance européenne de défense. Vous abordez des négociations internationales fondamentales pour l'avenir dans une position de faiblesse.

M. Pierre Lellouche. Par la faute de qui ?

M. Jean-Michel Boucheron. Rapidement, les États-Unis, qui sont aussi nos amis et nos alliés, feront payer à la France et à l'Europe cette faiblesse politique.

Pour rectifier cette stratégie, il reste peu de temps. En décembre, va se poser le problème du maintien de la paix en Bosnie. Je fais partie de ceux qui pensent que l'Europe n'a pas le droit d'abandonner ses responsabilités dans les Balkans. La braise couve ; au départ de nos forces, le feu reprendrait immédiatement.

Si l'Amérique maintient son souhait de quitter la Bosnie à la fin de l'année, les forces européennes devront rester. Elles n'auront pas besoin des GI's, mais elles auront

besoin d'un certain nombre de moyens techniques de l'OTAN. L'accord de Berlin risque donc de connaître des applications concrètes beaucoup plus rapides que prévu.

Il faut nous y préparer politiquement et techniquement.

Je refuse une situation où l'Amérique dirigerait les opérations en Bosnie à partir du Pentagone et télécommanderait l'action et les mouvements des soldats européens.

M. Patrice Martin-Lalande. Nous aussi !

M. Jean-Michel Boucheron. En conclusion, monsieur le ministre, la question se pose de savoir s'il existe toujours un consensus en France sur sa défense. S'il s'agit des objectifs affichés – grande ligne stratégique définie dans le Livre blanc, objectifs prioritaires de défense européenne autonome, diminution planifiée des crédits de défense –, ce consensus aurait pu exister. Sur le fond, d'ailleurs, il existe peut-être.

Force est de constater que la loi que nous discutons aujourd'hui s'éloigne très sensiblement des accords stratégiques existants, que la priorité de défense européenne est reléguée au profit d'une logique d'interventions qui flattera quelque temps les tendances nationalistes avant de sombrer sous l'hégémonie américaine, que la diminution des crédits de défense n'est ni planifiée, ni encadrée industriellement, ni accompagnée socialement et prépare avec ses 75 000 suppressions d'emplois un drame social comme notre pays n'en a pas connu depuis fort longtemps.

Vous nous proposez une politique à hauts risques. Parmi ces risques – ce n'est qu'un risque, mais il existe ! – celui de l'affaiblissement de l'influence de la France et de l'Europe.

L'article 34 de la Constitution dit que « c'est le Parlement qui définit les principes d'organisation de la défense nationale ». Mes chers collègues, le groupe socialiste au nom duquel je m'exprime s'opposera à cette loi. L'heure est venue où chacun doit prendre ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe RPR.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de programmation militaire 1997-2002 qui nous est proposée aujourd'hui n'est pas une loi comme les autres.

M. Pierre Forgues. Elle est pire !

M. Pierre Lellouche. Elle est la résultante, au plan budgétaire, de la plus grande réforme militaire entreprise en France depuis celle initiée par le général de Gaulle au début de la V^e République. Cette réforme qui va s'échelonner bien au-delà de l'actuel septennat de Jacques Chirac – et ce jusqu'en 2015 – concerne, en effet, quatre domaines distincts, mais étroitement imbriqués, de notre politique de défense.

En premier lieu, la restructuration de nos forces armées en fonction des missions nouvelles exigées par l'après-guerre froide : dissuasion, bien sûr, mais surtout prévention des conflits et projection dans des opérations de maintien ou de restauration de la paix.

En deuxième lieu, la refonte de notre système de service national pour permettre la professionnalisation désormais nécessaire de nos forces.

En troisième lieu, la restructuration indispensable d'une industrie d'armement bâtie par le général de Gaulle mais qui doit être modernisée et consolidée pour survivre au rouleau compresseur américain.

Enfin, l'affirmation du rôle moteur de la France dans la définition du futur système de sécurité européen, avec les initiatives particulièrement ambitieuses présentées parallèlement par la France ces derniers mois, à l'Union européenne dans le cadre de la Conférence intergouvernementale qui s'est ouverte fin mars à Turin, et à l'Alliance Atlantique où, à l'initiative de la France, commence à s'affirmer, pour la première fois depuis 1948, une nouvelle et véritable identité européenne en matière de défense.

N'ayons donc pas peur des mots : cette loi marque un véritable tournant historique dans la politique militaire de la France, un demi-siècle après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

C'est donc avec la solennité qui sied aux enjeux qu'elle soulève pour notre pays, et bien loin de toute querelle politicienne, que j'entends, au nom du groupe RPR, en souligner ici les principales novations.

Dans ses objectifs, tout d'abord.

Comme en 1958, cette grande réforme vise d'abord à adapter notre outil militaire à l'immense révolution stratégique intervenue au plan mondial. Il y a quarante ans, il s'agissait pour le général de Gaulle d'extirper la France des interminables conflits coloniaux dans lesquels la IV^e République l'avait enluee ; de lui redonner des marges de liberté, grâce en particulier à l'acquisition d'une force nationale de dissuasion, face à la logique des blocs de la guerre froide ; de fonder enfin, à partir de ce socle de défense ainsi reconstruit, une grande ambition diplomatique, en Europe et dans le monde.

Près de huit ans après la chute du Mur de Berlin, la désingratitude de l'ex-URSS et la fin de la guerre froide, il s'agit à présent d'adapter notre outil militaire aux réalités stratégiques nouvelles d'un monde multipolaire. Un monde où, pour la première fois depuis des siècles, la France ne vit plus sous la menace directe d'une invasion de son territoire, où la réunification de toute l'Europe – qui était la grande ambition, le grand rêve du général de Gaulle – devient enfin possible ; mais un monde, également, où des menaces nouvelles apparaissent, qu'il s'agisse de la vulnérabilité de nos grands centres urbains face au terrorisme, ou demain, à des frappes de missiles à portée de l'Europe, ou du retour sur la périphérie de notre continent de multiples foyers de guerre ou de conflits susceptibles, de proche en proche, de compromettre la paix.

La fin de la guerre froide, ne signifie, en effet, ni la fin de l'ère nucléaire – la prolifération marquera ici un deuxième âge, et un âge beaucoup plus dangereux de l'ère atomique – ni même la fin des guerres. En Europe même, la guerre est de retour depuis 1990 : dans les Balkans comme dans le Caucase, avec son cortège de morts et de destructions. Elle fait rage désormais un peu partout dans le monde : depuis la fin de la guerre froide, le bilan est terrible : on a dénombré 40 conflits pour la plupart intra-étatiques, et déjà 7 millions de morts.

Pour la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, pivot du système de sécurité européen, dont les intérêts stratégiques et politiques sont directement concernés par l'évolution de notre continent, bien sûr, mais aussi de régions toutes proches d'Afrique et du Moyen-Orient, une remise à plat de l'outil de défense hérité de la guerre froide devenait donc indispensable. C'est la réforme qu'a entreprise le Président Jacques Chirac, avec un courage et une volonté exemplaires auxquels je veux rendre hommage à cette tribune au nom de mon groupe, depuis son élection à la tête de l'Etat, il y a

un an. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Certes, cette réforme est entreprise dans un climat économique et financier qui n'est pas facile. Il est naturellement plus aisé de réformer la défense nationale et l'industrie d'armement dans un climat de plein emploi et de croissance, où les recettes budgétaires abondent. Nous sommes malheureusement dans une situation inverse. Il n'empêche que la remise à plat de notre outil de défense était une priorité ; elle le demeure. C'est le rôle du Président de la République nouvellement élu que de s'y engager avec le souci de dépenser moins – la défense devant elle aussi participer à l'indispensable effort de réduction de la dépense publique – tout en dépensant mieux.

C'est ce souci qui a amené le Gouvernement, comme l'a indiqué, hier, le ministre de la défense, à décider une restructuration en profondeur de nos moyens classiques en s'appuyant sur la professionnalisation de nos unités et sur une réduction des effectifs des trois armées de l'ordre de 25 p. 100 en moyenne.

Avec une armée professionnalisée de 360 000 hommes au total – volume du même ordre, je le signale que celui de l'armée allemande de l'après réunification – mais une armée beaucoup mieux encadrée que par le passé et dotée de matériel modernes, la France sera désormais capable de jouer un rôle fondamental dans le système de sécurité de l'après-guerre froide et de projeter, en cas de besoin, seule ou avec ses alliés, un ensemble significatif d'au moins 60 000 combattants dans des crises pouvant affecter la sécurité de l'Europe. Dois-je rappeler que, lors de la guerre du Golfe, avec une armée théoriquement deux fois supérieure en effectifs à l'armée britannique, nous n'avions pu – péniblement – aligner sur le terrain que la moitié du contingent britannique...

M. Michel Meylan. C'est vrai !

M. Pierre Lellouche. ... et ce, après avoir dû « déshabiller » quarante-sept régiments différents pour réunir les volontaires nécessaires. Et je ne parle pas des lacunes cruelles en matière d'armements modernes que ce conflit avait permis de mettre en évidence.

De telles réformes, je le note au passage, ont été lancées bien avant nous, et pour des raisons tout à fait analogues, par la plupart des grands pays. Ainsi entre 1986 et 1995, le poids des dépenses militaires sur le PIB a été réduit de 36 p. 100 en Grande-Bretagne, de 40 p. 100 aux Etats-Unis et de 45 p. 100 en Allemagne, en fonction de restructurations profondes des armées de ces pays, avec dans le cas des deux derniers, de très fortes réductions d'effectifs, très supérieures proportionnellement à celles engagées en France.

Dans le même temps, en France, si la réduction des crédits atteignait 22 p. 100, celle-ci était davantage le produit de contraintes économiques et budgétaires que le résultat d'une vision claire de la restructuration de nos forces, ou de choix entre les grands programmes d'armement initiés le plus souvent au début des années quatre-vingt. Il est donc temps de faire des choix, de faire enfin preuve de courage et de volonté.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Pierre Lellouche. Mais cette réforme ne s'imposait pas seulement du fait des exigences militaires nouvelles, apprises notamment lors de la guerre du Golfe ou du

conflit yougoslave. Elle résulte aussi de la nécessité de repenser notre politique étrangère, notre rôle en Europe et dans le monde.

Je n'ignore pas, bien sûr, les profondes mutations du système mondial en cette fin de siècle – qu'il s'agisse notamment du poids déterminant des facteurs économiques dans ce qu'il faut bien appeler le grand marché unique, mondialisé, dans lequel nous sommes entrés, ou de l'immense révolution des technologies de l'information. Toutes conditionneront désormais, autant que la seule capacité militaire, la puissance des nations et leur poids respectif dans le monde. Il n'en demeure pas moins qu'une donnée essentielle de l'histoire des nations reste aussi fondamentalement vraie que par le passé. Cette donnée est qu'il ne saurait exister de politique étrangère pour une nation qui ne s'appuie sur une défense forte garantissant l'intégrité du pays en question, la protection de ses intérêts, le socle de ses valeurs.

Là encore, mes chers collègues, le parallèle avec 1958 s'impose à l'esprit. Le général de Gaulle avait su alors, en reconstruisant de fond en comble la défense, redonner à une France encore traumatisée par sa défaite de 1940, engluée dans d'interminables conflits coloniaux, humiliée à Suez par les superpuissances, reléguée au rang de supplétif docile dans l'Alliance atlantique, la capacité et l'ambition d'être à nouveau une grande nation, de retrouver « son rang » dans les affaires du monde.

Combien de résistances, de conservatismes, de corporatismes avait-il alors rencontrés ! Sans même parler du douloureux épisode algérien, qui ne se souvient des formidables oppositions à la restructuration de nos armées, au lancement de la force de frappe, à l'affirmation d'une ambition de défense européenne face aux Etats-Unis ?

Comment s'étonner alors qu'il ait fallu attendre près de huit ans après la chute du mur de Berlin pour que la France s'engage, enfin, au lendemain de l'élection présidentielle de 1995, dans une réforme déjà entreprise par tous nos partenaires ? Comment s'étonner que cette réforme suscite à présent, et curieusement sur les mêmes bancs qu'en 1958, le même type d'oppositions ?

M. Didier Boulaud. Il faudrait relire vos livres d'Histoire !

M. Pierre Lellouche. En germe dans le Livre blanc préparé par François Léotard, la nécessité d'une profonde refondation de notre outil militaire se heurtait, en effet, à la logique de la cohabitation et au quadruple non du Chef des armées d'alors. Je veux parler du Président François Mitterrand.

Non, disait-il, à la restructuration des armées, dans la mesure où il était exclu de toucher au service national. Non à toute évolution de notre outil nucléaire, dans la mesure où la France, par la volonté du Président de la République d'alors, s'était engagée dans un moratoire sur les essais nucléaires sans disposer préalablement des technologies de simulation. Non à toute implication de la France dans la refondation du système de sécurité européen et de l'Alliance atlantique, alors même qu'une remise à plat de l'Alliance et de l'UEO était devenue indispensable. Non, enfin, à la restructuration de notre outil industriel de défense, pourtant morcelé et en crise avec des difficultés de financement déjà fortement sensibles, et une perte de 14 000 emplois par an depuis 1987 !

Les héritiers de cette politique de l'immobilisme, du « ni-ni » érigé en forme de doctrine de gouvernement – immobilisme pourtant fatal en ces matières de défense nationale – opposent à présent à la réforme ambitieuse de

Jacques Chirac l'inertie d'un conservatisme habillé tantôt d'idéologie écolo-pacifiste – dans le cas de la mauvaise querelle sur l'achèvement de nos essais nucléaires – tantôt de pseudo-arguments constitutionnels – dans l'affaire du service national – voire de l'idéologie gaulliste – mais oui ! – récupérée sans vergogne par ceux-là même qui avaient combattu le général de Gaulle, pour critiquer soit le « retour de la France dans l'OTAN », soit la réduction des crédits consacrés à la défense.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais répondre, au nom des gaullistes...

M. Didier Boulaud. Néo-gaullistes !

M. Jean-Claude Lefort. Post-gaullistes, plutôt !

M. Pierre Lellouche. ... à ces mauvais procès qui relèvent davantage de soucis de petite politique que de l'intérêt national, lequel, pourtant, devrait seul nous guider ici.

Je ne reviendrai que d'une phrase sur l'affaire des essais nucléaires sur laquelle je m'étais exprimé le 13 décembre dernier, lors du débat mémorable consacré par notre assemblée à ce sujet.

Oui, le Président de la République était dans son droit, et il avait même le devoir de conduire cette dernière campagne d'essais qui permet aujourd'hui à la France de passer à la simulation, et de signer, après le traité de Rarotonga sur la dénucléarisation du Pacifique Sud – ce qu'elle a fait le mois dernier –, le traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Non, messieurs, on ne peut pas prétendre être à la fois – et tardivement, il est vrai dans votre cas – pour la dissuasion et contre l'achèvement d'essais indispensable à sa crédibilité.

Permettez-moi cependant de regretter qu'il se soit trouvé, sur certains bancs de cette assemblée comme à l'extérieur, des responsables politiques, dont certains – je pense à Michel Rocard – ont exercé des fonctions éminentes dans ce pays, pour s'associer aux pacifistes de tous crins à l'étranger et aux adversaires d'une France forte, dans une scandaleuse campagne de dénigrement, dont il ne reste plus rien aujourd'hui, sinon l'écho lointain de médiocres jeux médiatiques et *a contrario* la confirmation que la volonté finit toujours par s'imposer face aux modes.

Pour notre part, nous soutiendrons ce projet important qui prévoit, pour la période 1997-2002, le maintien d'une dissuasion nationale à la fois plus ramassée et plus crédible, avec quatre SNLE, dont trois de nouvelle génération, deux lots de têtes TN75, et une composante aérienne comprenant des escadrons de Mirage 2000N-ASMP et de Super-Étendards ASMP.

S'agissant de la réforme du service national, nous entendons dire à présent que le Président de la République aurait outrepassé ses prérogatives constitutionnelles en décidant la professionnalisation de nos armées ;...

M. Jean-Claude Lefort. En décidant !

M. Pierre Lellouche. Oui, en décidant, je vais y revenir.

... nous entendons dire que ce débat sur la loi de programmation n'aurait pas lieu d'être tant que notre assemblée n'aurait pas voté la réforme du service militaire, que tout cela serait constitutionnellement hors sujet !

Bref, on nous ressort le coup d'Etat permanent. Cela vient, et c'est pour le moins piquant, de ceux qui se réclament d'un Président qui, modestement, proclamait :

« La dissuasion, c'est moi », de ceux – et ce rappel historique n'est pas sans intérêt – qui n'avaient pas hésité à voter une motion de censure le 22 novembre 1960 à l'occasion de la discussion de la première loi de programmation militaire de la V^e République, pour la période 1960-1964, loi qui prévoyait précisément le lancement de la force de frappe.

Tout cela n'est décidément pas très sérieux et les arguments juridiques ne tiennent pas, comme l'a brillamment montré hier Pierre Mazeaud, le président de notre commission des lois. Chef des armées, le Président de la République est naturellement dans son droit lorsqu'il décide des grandes orientations de notre politique de défense. Tel est bien sûr l'esprit des institutions de la V^e République. En son temps, le général de Gaulle l'avait fait en lançant la force de frappe. Il en va de même aujourd'hui avec la décision sur la professionnalisation. Restait alors à décider de l'avenir de la conscription, ce qui est différent, sachant que le passage à la conscription n'entraînerait le recrutement que de 30 000 jeunes environ – le dixième d'une classe d'âge – au titre du service national rénové. J'étais favorable – je crois même avoir été l'un des premiers à le dire à l'époque dans ce pays – à ce que le pays se prononce par voie de référendum l'article 11, semble-t-il, ne le permet pas...

M. Jean-Claude Lefort. Semble-t-il !

M. Pierre Lellouche. ... et l'on aurait de toute façon crié de toute part au plébiscite démagogique.

La méthode employée par le Président – une détermination courageuse, appuyée sur un large débat dans l'opinion et au Parlement – doit ici être saluée, en particulier lorsqu'on la compare à l'indécision ou aux choix solitaires de son prédécesseur. Seule la professionnalisation permettra à nos forces d'intervenir avec la puissance et la souplesse qui sont exigées par la nouvelle situation géostratégique et ses promesses de crises aussi diverses que fréquentes. Le service national sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui est devenu militairement caduc.

Par ailleurs, il n'offre plus depuis longtemps le cadre du lien armée-nation que d'aucuns veulent encore y voir. Quel point commun, en effet, entre le jeune d'un milieu favorisé qui effectue son service en coopération en entreprise à Singapour, et le jeune de banlieue exempté aujourd'hui dans la moitié des cas ?

Fruit de remarquables travaux sous la présidence de notre président Séguin, la formule préconisée par le Parlement et retenue par le Président de la République – suppression du service militaire obligatoire, maintien d'un service national volontaire, et surtout du recensement, qui est le cœur de la conscription, par le biais d'un « rendez-vous citoyen » – est sans conteste la meilleure possible.

Notre assemblée sera de toute façon appelée à se prononcer sur ce projet à l'automne prochain. Libre à ceux qui ne sont pas d'accord avec cette formule de s'exprimer par leur vote ou par amendements. Tout autre chose cependant est de prétendre que d'ici là, la professionnalisation et la restructuration de nos forces devraient être purement et simplement gelées. Cet argumentaire faussement juridique ne recouvre-t-il pas d'autres calculs, bien plus politiques, au détriment de l'intérêt de notre défense ?

M. Pierre Forgues et M. Jean-Michel Boucheron. Lesquels ?

M. Pierre Lellouche. Ceux qui défendent le principe d'une conscription obligatoire ou d'une armée dite mixte – à condition de préciser de quelle armée il s'agit, avec

quel service national, quelle durée, quel coût et quelle utilité militaire – ne visent-ils pas à utiliser le débat sur le service national pour réécrire à leur manière la loi de programmation militaire, en se substituant en l'occurrence à l'exécutif ?

Comment prétendre qu'une telle programmation ressortirait alors de l'initiative parlementaire ? Sommes-nous l'Assemblée nationale, ou le ministère de la défense ? Que le Gouvernement propose ses réformes : c'est l'objet de ce projet de loi ; que le Parlement se prononce ensuite sur les crédits qui doivent le mettre en œuvre.

M. Jean-Claude Lefort. On peut retirer les amendements si vous voulez !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. On gagnerait du temps !

M. Pierre Lellouche. Tels sont la lettre et l'esprit de nos institutions.

Ecolo-pacifistes ou néo-constitutionnalistes, les opposants à la réforme nous disent être aussi les partisans d'un effort budgétaire plus soutenu pour notre défense. Voici donc les héritiers de Jaurès regrettant les économies budgétaires que Laurent Fabius appelait pourtant de ses vœux dès 1990 quand il demandait à la France et au Gouvernement d'alors d'encaisser les fameux « dividendes de la paix ! ».

Protéger le budget de défense contre les rigueurs de Bercy, voilà un souci fort louable en effet ! Mais peut-être aurait-il fallu, alors, mieux gérer la dépense publique pendant les deux septennats socialistes...

M. Didier Boulaud. Et si vous parliez un peu de l'avenir ?

M. Pierre Lellouche. L'avenir se bâtit, sur une réalité, et cette réalité, vous l'avez malheureusement construite pour la France !

M. Didier Boulaud. Vous avez géré autant que nous !

M. Jean-Michel Boucheron. Plus que nous depuis dix ans !

M. Pierre Lellouche. Je sais, ça fait mal quand on vous rappelle votre bilan...

M. Didier Boulaud. Cela fait six ans que vous êtes au pouvoir !

M. Pierre Lellouche. ... mais je vais tout de même en parler !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Pierre Lellouche. Peut-être aurait-il fallu mieux gérer la dépense publique pendant les deux septennats socialistes, disais-je, et éviter par exemple que la dette de l'Etat ne soit multipliée par cinq entre 1981 et 1993,....

M. Didier Boulaud. Et par deux en 1994 !

M. Pierre Lellouche. ... ce qui aurait permis de respecter les lois de programmation lancées pendant cette période.

Peut-être aurait-il mieux valu aussi faire des choix et mieux gérer les crédits de la défense pendant ces quatorze années,...

M. Jean-Michel Boucheron. Il faut vraiment n'avoir aucun argument pour ne parler que du passé !

M. Pierre Lellouche. Laissez-moi terminer ! Vous voilà bien peu démocrate tout d'un coup, monsieur Boucheron.

... plutôt que d'annoncer de véritables listes de mariage, comprenant tous les programmes d'armement imaginables...

M. Didier Boulaud. Vous, un spécialiste de la défense, vous pourriez nous en parler !

M. Pierre Lellouche. Je vais le faire, si vous me laissez parler !

... tout en multipliant, lors de l'exécution de vos budgets, les retards, reports ou annulations en tout genre.

M. Pierre Forgues. Aujourd'hui, il n'y a pas d'annulations !

M. Pierre Lellouche. A ceux qui, comme vous, monsieur Boucheron, s'inquiètent aujourd'hui de la réduction des crédits budgétaires, je rappelle qu'en matière de titre V, par exemple, les crédits prévus en 1990, qui étaient de 114 milliards, avaient chuté de 10 milliards trois ans plus tard.

M. Jean-Michel Boucheron. On était encore à 104.

M. Pierre Lellouche. Les effectifs, quant à eux, étaient passés de près de 700 000 postes budgétaires en 1983 à 570 000 une décennie plus tard, soit une chute de près de 100 000 hommes, sans pour autant que ces réductions, davantage subies que voulues, aient contribué à restructurer véritablement nos armées.

M. Jean-Michel Boucheron. Le plan Armées 2000 était voulu.

M. Pierre Lellouche. Mais prenons une perspective plus large. Depuis 1977, cinq lois de programmation ont été votées par le Parlement...

M. Pierre Forgues. Vous aussi, vous les avez votées !

M. Pierre Lellouche. ... auxquelles s'ajoute un projet dit « Joxe »...

M. Didier Boulaud. Il n'y a qu'une loi de programmation qui n'a pas été votée, c'est celle qui a été respectée ! (*Sourires.*)

M. Pierre Lellouche. Vous allez me laisser parler, ou vous voulez venir à ma place ?

M. le président. Mes chers collègues, vous ne pouvez tout de même pas dicter à l'orateur son discours !

M. Jean-Michel Boucheron. Ça l'améliorerait !

M. le président. Vous l'interrompez constamment.

M. Didier Boulaud. C'est ce qu'a fait aussi Lellouche.

M. le président. Nous avons entendu l'orateur socialiste. Il n'a pas été interrompu constamment.

M. Pierre Lellouche. Non, j'ai écouté avec beaucoup de respect.

M. le président. Ecoutez l'orateur. Vous aurez la parole ensuite.

M. Yves Nicolin. Ils n'ont aucun respect.

M. Pierre Lellouche. Eh non ! Nous le savons, malheureusement.

M. le président. Monsieur Lellouche, poursuivez !

M. Pierre Lellouche. Depuis 1977, disais-je, cinq lois de programmation ont été votées par le Parlement, auxquelles s'ajoute un projet dit Joxe qui, s'il n'a pas été voté, n'en a pas moins servi à la planification des dépenses de la défense.

Que constate-t-on à l'observation attentive et comparée de ces différents textes et des exécutions budgétaires qui les ont suivis ?

Tout d'abord, à l'exception de la loi de 1977, aucune de ces programmations n'a été respectée dans les lois de finances successives, au-delà de la première année d'exécution. Seule la loi Giraud, votée en 1986, l'a été sur les deux premières années, qui correspondent, je le rappelle, au gouvernement de Jacques Chirac. Au-delà, les écarts sont considérables : dès la deuxième année d'exécution, l'écart entre la loi de programmation et la loi de finances exécutée est de l'ordre de 7 milliards pour la loi de 1984, dite loi Hernu, et de 10 milliards pour la loi de 1990, dite loi Chevènement. A ces chiffres s'ajoutent les annulations de crédits, gels, reports imposés et autres mesures de régulation budgétaire, dont M. Boucheron a dressé la liste et qui amputent encore considérablement l'exécution des lois de finances.

M. Pierre Forgues. Que voulez-vous démontrer ?

M. Pierre Lellouche. Pour savoir ce que je veux démontrer, il faut peut-être écouter.

M. Pierre Forgues. C'est incohérent !

M. Jean-Claude Lefort. C'est autocritique !

M. Pierre Lellouche. Je laisserai de côté la loi de programmation 1995-2000...

M. Pierre Forgues. Ça vaut mieux.

M. Pierre Lellouche. ... votée il y a deux ans, qui s'inscrivait dans l'alchimie particulière de la cohabitation et sur laquelle j'avais alors, ici même, émis les plus expresses réserves, tant il m'apparaissait évident qu'un exercice de programmation militaire sur cinq ans ne pouvait se concevoir que sous l'impulsion du seul Président de la République,...

M. Yves Nicolin. Bien sûr.

M. Pierre Lellouche. ... et non d'une majorité parlementaire un an avant l'élection présidentielle. Rédigée en crédits disponibles et non en crédits budgétaires, pour le plus grand bonheur de Bercy, elle ne pouvait que servir de transition à la grande réforme entreprise aujourd'hui.

Quel bilan peut-on tirer de ces vingt années et des lois de programmation, surtout sous votre règne et celui de vos amis, monsieur Boucheron ?

Tout d'abord, le non-respect de ces lois par les gouvernements socialistes successifs est absolument frappant. Il a eu des effets dramatiques que l'on ressent encore aujourd'hui. Par la durée qu'elles sont censées couvrir, ces lois de programmation sont en effet des indicateurs très importants pour l'industrie de défense et les armées, lesquelles se structurent sur ces bases. Ainsi, on peut estimer que notre industrie comme notre armée ont été systématiquement surdimensionnées sur la base d'un titre V fixé à près de 129 milliards de francs en 1993 par la loi de programmation Chevènement. Le manque-à-gagner cumulé sur les seules quatre années de la loi Chevènement approche ainsi les 60 milliards ! Comment s'étonner alors que, dès les premiers jours de la guerre du Golfe, notre armée ait été contrainte d'emprunter à nos alliés une bonne partie des missiles et des munitions dont elle était à court ?

M. Jean-Claude Lefort. Que faisons-nous là-bas ?

M. Pierre Lellouche. Même si des ajustements ont bien évidemment été effectués depuis cette programmation Chevènement, ne serait-ce qu'en raison des déficits bud-

gétaires béants de la période 1990-1993, un titre V de l'ordre de 100 à 110 milliards, qui était la base de la loi 1995-2000, représentait encore récemment l'hypothèse officielle du travail de nos chefs militaires et de nos industriels. Comment s'étonner ensuite des graves difficultés que connaissent nombre d'industriels de l'armement, qui ont dû se dimensionner sur des hypothèses supérieures d'au moins 20 p. 100 aux dépenses réellement exécutées ?

Et que dire des grands programmes d'armement, toujours repoussés à grands frais depuis le début des années quatre-vingt mais entre lesquels les gouvernements successifs ont toujours évité de choisir ? Ainsi le Rafale, lancé en 1986 pour une mise en service en 1996 par la marine, a vu sa date de mise en opération repoussée à plusieurs reprises pour atteindre 2002. Avec une entrée en service pour l'armée de l'air prévue pour 2005, plus de vingt ans se seront effectivement écoulés depuis le lancement de ce programme ! Le porte-avions nucléaire, victime des mêmes reports ? Les hélicoptères Tigre et NH 90, dont la mise en service recule au-delà de la présente décennie ?

M. Jean-Michel Boucheron. Vous êtes au pouvoir depuis trois ans !

M. Pierre Lellouche. Le char Leclerc, dont la cible et les cadences ont été divisées par quatre avec un effet catastrophique sur les coûts de production ?

En vérité nous héritons aujourd'hui de l'inconséquence des non-décisions prises lors du bouleversement géostratégique, dans les années 1988-1991.

M. Yves Nicolin. Tout à fait !

M. Pierre Lellouche. Et ce sont des experts de défense de gauche qui le disent.

M. Jean-Michel Boucheron. Ça n'existe pas !

M. Pierre Lellouche. Mais si, il en existe. Je pense à mon ami François Heisbourg.

A l'époque où nos alliés réaménageaient leur outil de défense, pour en maîtriser le coût et l'adapter à la nouvelle donne stratégique, la France maintenait obstinément l'ensemble des programmes lancés lors du premier septennat de François Mitterrand, sans pour autant se donner les moyens de les financer convenablement. Voilà pourquoi c'est difficile aujourd'hui.

Et depuis lors, toujours en raison de cette terrible immobilité de la part de ceux qui avaient en charge le destin de nos armées, aucun choix n'était fait jusqu'à la fin du deuxième septennat socialiste. Voilà pourquoi c'est difficile aujourd'hui.

Mes chers collègues, il nous faut à présent stopper cette lente hémorragie de moyens, et, tout en restant particulièrement attentifs à la dimension humaine et sociale de ces réformes, faire en sorte de reconstruire l'armée de nos besoins, à partir de ressources financières réalistes et non théoriques. C'est le sens de l'enveloppe budgétaire qui a été retenue pour la période 1997-2002, laquelle s'élève à 185 milliards, en francs constants de 1995, répartis à hauteur de 99 milliards pour le fonctionnement et 86 milliards pour l'équipement. L'exécution de la loi, et c'est une grande première, ne sera pas tributaire des fonds de concours et autres crédits de report. Ces artifices budgétaires seront supprimés, et je m'en réjouis comme mon collègue Daniel Colin.

Trois fonds seront parallèlement créés. Le premier, de 9,1 milliards de francs, pour la professionnalisation de nos forces. Le deuxième, de près de 5 milliards, est

destiné à l'adaptation de la direction des applications militaires du commissariat à l'énergie atomique et de la direction des constructions navales. Le troisième enfin, alimenté à hauteur de 2,2 milliards, est consacré aux mesures d'accompagnement économiques et sociales des restructurations.

Sur le plan militaire, cette loi s'appuie sur une planification de notre défense à l'horizon 2015 et marque des choix courageux tout en sauvegardant l'essentiel des programmes primordiaux de nos armées dans le nouveau contexte géostratégique. Je ne reviens pas sur la liste de ces programmes qu'a énumérés hier le ministre de la défense ou mentionnés le président Boyon, dans un exposé que j'ai jugé pour ma part un peu sévère. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Boucheron. Il était très pertinent !

M. Jean-Claude Lefort. Il faut que vous attaquiez tout le monde !

M. Pierre Lellouche. Eh oui, mais j'ai le courage de mes opinions !

Sur le plan économique, cette loi postule une stabilisation des ressources affectées à la défense aux environs de 3 p. 100 du PIB, somme comparable à ce qui est dépensé en Grande-Bretagne, nettement inférieure à ce qui est dépensé aux Etats-Unis, mais largement supérieure à ce qui est dépensé en Allemagne : 2 p. 100. Les 3 p. 100 du PIB que cette loi consacre à la défense ne sont pas incompatibles avec la maîtrise du déficit budgétaire et les besoins sociaux des Français. La France a trop payé dans son histoire son inconséquence en matière de défense pour croire que l'excès d'économies dans ce secteur est porteur d'un meilleur avenir pour notre pays.

Enfin, pour la première fois depuis le général de Gaulle, cette loi porte l'engagement personnel du Président de la République, qui s'est engagé à veiller à sa bonne exécution tout au long de son mandat.

M. Jean-Claude Lefort. Il a un sacré carnet de chèques alors !

M. Pierre Lellouche. J'en viens maintenant au quatrième volet de la réforme militaire pour évoquer l'aspect diplomatique et européen de cette réforme et répondre aux tenants de l'archéo-neutralisme qui, revêtant sans vergogne le drapeau du gaullisme, critiquent aujourd'hui les initiatives du président Chirac en matière de défense européenne.

La critique est piquante venant du parti de Guy Mollet et de François Mitterrand qui, à la grande époque, n'avaient de cesse de fustiger la politique du général de Gaulle à l'égard de l'Alliance atlantique, au nom d'un atlantisme pur jus.

M. Pierre Garmendia. Rien sur les programmes. Rien que des critiques !

M. Didier Boulaud. C'est un homme du passé !

M. Pierre Lellouche. Et que dire de ceux qui, tout en se présentant comme les pères de Maastricht et de la monnaie unique, des Européens convaincus, voire fédéralistes, critiquent aujourd'hui une politique qui est saluée partout en Europe comme le point de départ d'une vraie défense européenne...

M. Jean-Michel Boucheron. Qu'est-ce que j'ai dit tout à l'heure ?

M. Pierre Lellouche ... dans le sens de l'affirmation d'une vraie identité de défense européenne au sein de l'Alliance ? Je vous renvoie sur ce point à mon livre, monsieur Boucheron.

Puis-je rappeler à ces contradicteurs que l'ambition du général de Gaulle, du mémorandum de 1958 au plan Fouchet de 1961-1962, au traité franco-allemand de l'Élysée de 1963 et jusqu'au Livre blanc de Michel Debré de 1972, a toujours été de constituer en Europe une véritable identité en matière de défense, que la décision, en 1966, de retirer nos forces du commandement intégré de l'OTAN, loin de s'apparenter à une forme de neutralisme nucléaire, visait d'abord à éviter que, dans le climat de confrontation immédiate de la guerre froide, la France ne se trouve impliquée, contre sa volonté, dans une guerre qu'elle n'aurait pas elle-même décidée ?

M. Didier Boulaud. C'est ce qui s'appelle réécrire l'histoire !

M. Pierre Lellouche. Trente ans plus tard, nous sommes bien loin de ce scénario. Les Américains ont retiré d'Europe les deux tiers de leurs GI et la quasi-totalité de leurs armes nucléaires.

M. Jean-Claude Lefort. C'est un discours d'archiviste !

M. Pierre Lellouche. Ils ont montré trois ans et demi durant combien ils étaient hostiles et réticents face à toute intervention dans des conflits qu'ils considéraient, à juste titre d'ailleurs, comme étant d'abord de la responsabilité des Européens. Je pense à la Yougoslavie.

Il ne s'agit donc pas pour la France de « réintégrer » je ne sais quelle structure de la guerre froide, mais d'impulser, au contraire, la refonte de l'Alliance en direction d'une réelle identité européenne. Son rapprochement en direction de l'Alliance sera directement proportionnel à l'eupéanisation de celle-ci. Nos partenaires, notamment américains, en sont prévenus et en sont pleinement conscients.

Quel est, en effet, notre souci en ce domaine ? Tout simplement d'éviter que, lorsque se produira la prochaine Bosnie, nous autres Européens n'ayons d'autre alternative que d'aller quémander à Washington un engagement militaire que les Américains rechigneront, dans la plupart des cas, à nous accorder, ou de nous lancer dans quelque gesticulation « humanitaire » dont on a vu les résultats ô combien hasardeux et coûteux en Bosnie.

Notre objectif doit donc être de constituer entre Européens les forces d'intervention nécessaires, les mécanismes de commandement et de décision politique adaptés qui puissent nous permettre d'agir dans une crise donnée, intéressant notre sécurité, soit avec les Américains, soit sans eux.

Tel est le sens de la réforme militaire de nos armées, des initiatives prises dans le cadre de la CIG et des initiatives prises à l'OTAN.

A terme, et je veux insister sur ce point, seule la constitution d'un socle de sécurité commune solide entre Européens est de nature à garantir la pérennité de l'ensemble de la construction européenne.

Et – n'en déplaise à M. Trichet ou à M. Tietmeyer ! – la monnaie unique ou le grand marché ne suffiront pas à assurer l'avenir de la cohésion européenne si nous ne sommes pas capables en même temps de construire un socle de sécurité commune. Voilà l'enjeu ! Et il est important.

Ce rôle a été joué par l'Alliance atlantique depuis la conférence de Messine en 1955. Il nous appartient aujourd'hui de bâtir, au-delà de cette alliance, un pôle de défense européen.

Telle est la logique des récentes propositions françaises. C'est également celle du projet de loi de programmation militaire.

C'est la même ambition à la fois nationale et européenne que l'on retrouve également dans la volonté du Président de la République de mener ensemble la réforme de notre appareil de défense, celle de notre outil diplomatique et celle de notre outil industriel.

J'en dirai quelques mots.

Le Président de la République a personnellement engagé une vaste restructuration de notre industrie d'armement, avec l'annonce de la privatisation de Thomson et du rapprochement Dassault-Aérospatiale, qui ne font que préparer d'autres alliances majeures, à dimension européenne. Face à la toute-puissance de l'industrie américaine et au soutien politique considérable dont elle dispose, il est clair que la fragmentation de l'industrie européenne, et tout particulièrement de l'industrie française, signifie la condamnation à brève échéance de notre capacité industrielle et technologique. Le regroupement de nos capacités est le prélude – il ne s'agit en aucun cas d'une alternative – à la nécessaire concentration européenne. Il faut, dans ce domaine, avoir une vision lucide des rapports de forces.

Cet effort, je le dis avec solennité, exigera que chacun prenne ses responsabilités. L'objectif de cette loi est de faire en sorte que l'Etat prenne les siennes, opère des choix et s'y tienne. Aux industriels de se regrouper et de cesser les querelles de chapelle, querelle suicidaires qui ne font que servir les intérêts des Etats-Unis ! Aux entreprises publiques et aux arsenaux de se moderniser et de devenir enfin viables financièrement, sachant que le contribuable ne peut plus supporter la charge des déficits permanents ou des erreurs de gestion de certains, auxquels, d'ailleurs, la sanction de la loi devrait pleinement s'appliquer !

Au total, mes chers collègues, la loi de programmation 1997-2002 présente, en comparaison avec celles qui l'ont précédée depuis une douzaine d'années, la double caractéristique de cohérence avec la politique de défense du pays – je n'y reviens pas – et de solidité à l'égard de la contrainte budgétaire.

Bien sûr, comme toute orientation courageuse et novatrice, cette loi heurte et heurtera tous les conservatismes.

Conservatisme des adeptes de la dépense militaire, qui se refusent à voir que le monde a changé et que le risque d'invasion du territoire national s'est effacé. En dépit des risques nouveaux auxquels l'Europe sera confrontée, il n'est pas raisonnable d'exiger que le niveau des dépenses militaires françaises se maintienne, à l'opposé des choix de nos partenaires, à un niveau aussi élevé que pendant les années quatre-vingt. La France fait face à de nouvelles priorités, notamment d'ordre social, qui doivent également retenir l'attention de l'Etat et recevoir les moyens nécessaires.

Conservatisme également des pacifistes de tout poil, qui voudraient que la chute des budgets militaires observée depuis quelques années se poursuive et que la politique française se réduise ainsi au voyeurisme de l'Histoire et à l'abandon à une hypothétique *pax americana*, pourtant de moins en moins crédible.

En réalité, alors que les erreurs du passé pèsent d'un poids terrible sur la cohérence de nos armées, et notamment sur la qualité de leur équipement, cette loi parvient à un équilibre difficile et courageux entre la nécessité de sécurité de notre pays, d'une part, et ses contraintes sociales et économiques, d'autre part.

Au-delà, restera la mise en œuvre de ces décisions. Nous pouvons, pour cela, faire confiance aux femmes et aux hommes de notre défense, qui mèneront courageuse-

ment à bien cette transformation de leur univers. Lorsque je constate les réserves, les inerties, les corporatismes auxquels se heurte toute réforme un peu novatrice de notre système social, je suis profondément convaincu que notre nation peut se féliciter d'avoir à son service une communauté militaire dotée d'un tel sens de l'Etat et du bien commun. Nous pouvons également nous reposer sur la détermination du Président Chirac, qui a montré sa capacité à résister aux pressions politiques et internationales les plus fortes, pour mener à bien sans faiblir les réformes annoncées et pour veiller scrupuleusement à l'exécution de la présente loi de programmation.

Voici pourquoi, mes chers collègues, le groupe du RPR votera cette loi sans état d'âme. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*),...

M. Michel Voisin et M. Philippe Langemieux-Villard. Très bien !

M. Didier Boulaud. Eh bien ! nous, nous allons voter contre – sans état d'âme non plus !

M. Pierre Lellouche. ... en pleine fidélité envers l'action du Président de la République et en pleine conscience de l'enjeu considérable de cette réforme pour l'avenir du pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dois d'abord à l'honnêteté de préciser que mon propos, même s'il se situe sous les couleurs du groupe République et Liberté, n'engage que moi et n'est en aucune manière une émanation de notre groupe.

Rentrant maintenant dans le vif du sujet, je regrette, avec le rapporteur de la commission des finances et quelques autres parlementaires, qu'il n'ait pas été possible de lier ce débat sur la programmation militaire avec celui qui va s'ouvrir sur le service national à la rentrée. J'aurais trouvé logique, monsieur le ministre, que ces deux problèmes se situent sur un même plan, dans un même lieu. Mais je me soumetts, en posant quand même que la professionnalisation de l'armée et ce qu'elle entraîne impliquent nécessairement des interférences.

Dans ma courte intervention, je m'attacherai surtout à l'armée de terre, où j'ai eu l'honneur de faire carrière, et à l'incidence de la professionnalisation sur la nation.

Une armée de métier, est-ce bien raisonnable ?

Je regrette de ne pas me mettre à l'unisson avec la majorité à laquelle je m'apparente, mais j'espère qu'elle admettra avec Beaumarchais que « sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ». (« *Oh ! là ! là !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Jamais la motivation de mercenaires (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) ne sera à la hauteur d'une armée de conscription qui serait mieux entraînée, mieux dirigée qu'elle ne l'est actuellement.

M. Philippe Langemieux-Villard. Ce ne sont pas des « mercenaires » !

M. Michel Meylan. C'est une armée professionnelle ! Il ne faut pas confondre !

M. Guy Teissier. Vous avez été « mercenaire », monsieur Bernard !

M. Pierre Bernard. Non ! Je faisais partie de l'armée de métier, et j'ai été conscrit comme tout le monde.

La nation elle-même, c'est-à-dire le peuple de France, ne se sentira plus aussi impliquée dans l'éventualité d'un conflit qui nous menacerait.

Rappelons-nous ce qu'écrivait le général de Gaulle, abondamment cité !

M. Philippe Langemieux-Villard. Il a écrit *Vers l'armée de métier* !

M. Pierre Bernard. Il écrivait : « La France fut faite à coups d'épée. Ainsi fut fait l'Etat. Donc qui amoindrit la valeur du glaive ou le moral de celui qui le porte, porte atteinte au pays. » N'est-ce pourtant pas ce qui est envisagé ici ?

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Pierre Bernard. Si la France n'est plus défendue que par des mercenaires ou une armée de métier (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) – je fais l'apparementement –, il risque de ne plus y avoir de France. Un pays se défend par lui-même, de toutes ses forces,...

M. Philippe Langemieux-Villard. Tout seul ?

M. Pierre Bernard. ... par l'attachement de son peuple à sa terre, à sa famille, à son histoire.

M. Philippe Langemieux-Villard. On ne peut pas laisser dire ça !

(*M. le ministre manifeste le désir d'intervenir.*)

M. le président. Monsieur Bernard, acceptez-vous que M. le ministre vous interrompe ?

M. Pierre Bernard. Bien sûr !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Il me faut ici, monsieur le député, faire une rectification d'importance : il n'est pas question d'une armée de mercenaires (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République),...

M. Philippe Langemieux-Villard et M. Yves Rousset-Rouard. Bien sûr !

M. le ministre de la défense. ... mais d'une armée professionnelle.

Un mercenaire est payé, quelles que soient ses opinions politiques ou philosophiques, quelles que soient ses origines géographiques pour aller combattre pour le compte d'un autre.

Là, les professionnels seront des Français qui iront combattre dans les rangs de l'armée française, dans le cadre d'un contrat d'engagé ou de volontaire, comme cela a déjà été exposé.

Je pense, monsieur Bernard, que votre langue a fourché, et je vous saurais gré de rectifier votre propos. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Bernard. Je ne suis toutefois pas convaincu, monsieur le ministre,...

M. Pierre Favre. Il faut respecter nos soldats !

M. Pierre Bernard. ... que cette armée de métier, composée d'hommes vivant en France,...

Mme Thérèse Aillaud et M. Guy Teissier. De Français !

M. Pierre Bernard. ... soit nécessairement et obligatoirement formée de Français qui pensent « France ». Je dirai peut-être un peu plus loin le fond de ma pensée.

M. Pierre Favre. Heureusement que cela n'engage que lui !

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas possible d'entendre tenir de tels propos à la tribune de l'Assemblée !

M. Pierre Bernard. Suis-je libre de parler, monsieur Baumel ?

M. Jacques Baumel. Mais libre aussi de respecter l'honneur des Français !

M. le président. Je vous en prie ! Poursuivez votre propos, monsieur Bernard !

M. Pierre Bernard. Enfin, je ne pense pas que l'attrait de la solde soit un moteur suffisant pour susciter assez de dévouement et d'abnégation au point de défendre son pays au prix de sa vie.

Peut-être avez-vous regardé sur France 2, lundi soir, l'épopée du commandant M. Elie Denoix de Saint-Marc, et, plus singulièrement le dernier épisode, le plus tragique, de sa vie de soldat.

Sans porter un jugement sur ses choix, il m'a sauté aux yeux que, si la France avait eu une armée de métier lors du putsch des généraux à Alger, la République n'aurait sans doute pas survécu.

M. Michel Grandpierre et M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. Pierre Bernard. Saura-t-on trouver des garde-fous très solides pour éviter ce qui pourrait constituer un danger pour nos institutions ? Je pose la question, monsieur le ministre.

M. Jean-Claude Lefort. L'Histoire prouve que non !

M. Pierre Bernard. L'armée de métier met encore fin à un admirable réseau d'officiers et de sous-officiers de réserve, qui constituait, pour chaque génération, un merveilleux réservoir de dévouement, un capital précieux et disponible, irremplaçable pour la défense de la patrie.

Entre le peuple et son armée de conscription, il y a toujours eu des liens d'amour et de confiance. On aurait grand tort de négliger la volonté de notre peuple de vivre libre, ce qui a toujours entraîné de sa part des sacrifices financiers, sur lesquels il n'a, à ma connaissance, jamais renâclé.

Le meilleur moyen de maintenir, de promouvoir cet esprit de défense, même imparfait – mais qu'a-t-on fait pour le corriger ? –, c'est encore la conscription. Et il me plaît à penser que chacun d'entre vous, mes chers collègues, reste marqué par son service. Il manquera aux jeunes Français, qui, demain, en seraient privés.

Déjà, l'on entend dire à l'étranger : « Il n'y a qu'en France où l'on n'apprend pas à aimer la France. » Je crains que la réforme, si elle supprimait la conscription nationale, n'accentue le désintérêt de notre jeunesse pour son pays.

M. Philippe Langenieux-Villard. Alors, la France, c'est la guerre ?

M. Pierre Bernard. Et les conséquences d'une telle attitude, que l'on peut déjà remarquer, sont plus que préoccupantes. Il y va de l'avenir même de la France. Si la France n'existe plus dans le cœur des jeunes Français, elle risque de ne plus exister, d'être engloutie dans un super Etat aux valeurs moins élevées, celle du Coca-Cola, celle de l'Euro. (*Rires.*)

L'armée me semble irremplaçable dans l'éducation d'un homme, qui n'est que rarement accomplie après les passages dans sa famille et à l'école. C'est encore là qu'il apprend le mieux la discipline et le goût de l'effort, dans des aménagements aujourd'hui certainement nécessaires, où les sports tiendraient plus de place, aménagements qui peuvent être facilement réalisés et améliorés à moindre coût.

Enfin, une conscription plus rigoureuse constituerait un bénéfique brassage social, où un illettré pourra rencontrer un « bac +7 ». N'y a-t-il pas là une véritable égalité républicaine ?

M. Philippe Langenieux-Villard. Ce n'est pas le rôle de l'armée ! Faisons déjà une bonne école !

M. Guy Teissier. Exactement !

M. Pierre Bernard. Et puis, la réduction des effectifs importants pour l'armée de terre s'appuie sur un pari risqué : celui qu'il n'y aurait pas d'incertitude sur la sécurité de notre territoire. Or l'Histoire nous a appris que les événements se déroulent rarement conformément aux prévisions. Et surtout, qui peut nous affirmer que le territoire national lui-même ne pourra pas être menacé ?

Nous sommes nombreux dans cette assemblée à connaître les dangers d'une population de plus en plus nombreuse et tumultueuse, française, issue de l'immigration, qui ne cache pas sa haine, monsieur le ministre, à l'égard de son pays d'accueil, qu'elle rend responsable de ses conditions d'existence : mal-vivre dans des cités concentrées ; échecs scolaires, ressentis comme une fatalité ; difficultés pour trouver un emploi.

M. Jean-Claude Lefort. L'ennemi est donc « de l'intérieur » ?

M. Pierre Bernard. D'où les expédients que l'on déplore, mais surtout un profond ressentiment, marqué, contre la France !

Sera-ce là vos soldats de demain ?

Un général aujourd'hui retraité, visiteur de prison, me confiait que la propagande islamiste pénétrait dans les cellules avec des contraintes insoupçonnées. Sans vouloir dramatiser, on ne peut négliger ce danger potentiel.

Beaucoup d'entre nous ont connu la guerre révolutionnaire. Des éléments propices à un tel déclenchement sont en place. Les réfugiés de la cathédrale de Versailles ont été protégés par des militants venus de diverses banlieues.

M. Jean-Claude Lefort. C'est bien cela : l'« ennemi de l'intérieur » !

M. Pierre Bernard. Dans cette hypothèse, la gendarmerie, dont je reconnais la haute valeur, même avec l'augmentation prévue de ses effectifs, n'y suffira pas.

Rappelons-nous que le plan Vigipirate a nécessité 50 000 appelés en renfort à la police et à la gendarmerie !

Le général Bigeard, dont nul, ici, ne saurait contester l'expérience, confiait récemment à la presse : « On peut faire un super-soldat en six mois, égal aux professionnels. »

Oui ! en six mois, il est possible de doter toute notre jeunesse d'une triple formation.

Formation militaire, en cas d'agression, d'où qu'elle vienne. Et nous préserverons alors nos précieuses unités de réserve.

Formation sportive : les sports de pleine nature qui créent une ambiance propice à l'ouverture aux autres, à la relation vraie, ...

M. Jean-Claude Lefort. Les feux de bois ! (*Sourires.*)

M. Pierre Bernard. ... à l'amitié entre jeunes de toutes classes sociales et au développement de la personnalité de chacun.

Formation sociale : par des cours de formation de tous ordres, où les uns pourraient servir de moniteurs aux autres dans une chaîne de solidarité qui resserrerait les liens et entraînerait une meilleure compréhension entre les diverses couches sociales. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Je comprends parfaitement, mes chers collègues, la grande préoccupation du Gouvernement de réaliser des économies. Ces économies peuvent être trouvées sans déshabiller brutalement notre armée.

M. Philippe Langemieux-Villard. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit !

M. Pierre Bernard. L'abandon de la conscription aura, à mon sens, plus de conséquences nuisibles, sur des plans différents – défense du territoire, économique, social –, que de conséquences bénéfiques.

Mais j'espère avoir bien compris que cet abandon n'est vraiment pas inscrit dans un projet à court terme et j'ai confiance dans les sages décisions de notre assemblée, qui saura trouver, dans le cadre de cette loi relative à la programmation militaire, les moyens de pérenniser la conscription, de manière que chaque citoyen français puisse parler avec le panache bien gaulois de son temps de service avec ses amis, et avec sa femme de ses copains de régiment.

M. Philippe Langemieux-Villard. Voilà un projet : parler avec sa femme de ses copains de régiment ! (*Rires.*)

M. Pierre Favre. Ce n'était pas « terrible » !

M. le président. Mes chers collègues, je propose une brève suspension de séance, après laquelle nous poursuivrons nos travaux jusqu'à treize heures.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures vingt, est reprise à douze heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion, en mai 1995, d'exprimer mon opinion sur le sujet qui nous occupe dans un rapport d'information sur le recrutement et la formation des cadres militaires d'active. J'y indiquais à quel point la crédibilité de notre politique de défense dépendait des qualités des personnels et de leur capacité à servir, et soulignait l'importance de la nécessité d'améliorer dans l'avenir le niveau de recrutement des cadres et de poursuivre l'indispensable effort de formation continue au sein des armées.

La décision prise par M. le Président de la République de professionnaliser complètement les armées ne peut que rendre ces réflexions plus pertinentes et justifie que, pour préparer l'avenir du nouveau « système d'hommes », nous prenions en compte l'évolution des nouveaux paramètres de la ressource humaine.

Cette évolution concerne, chacun le sait, aussi bien les armées que les autres parties du corps social. Les armées sont également marquées par le développement de l'« esprit marchand », dans la mesure où, peu à peu, on passe du « donnant pour rien » au « donnant-donnant ».

On s'oriente aussi, du fait d'une sorte de crise du lien social, vers un renforcement de l'esprit individualiste, au point qu'il devient difficile de raisonner de manière globale et de faire référence à des valeurs collectivement partagées.

Enfin, nul n'ignore l'évolution des rapports au travail et à son organisation. La diminution d'une perspective d'une carrière stable dans un même emploi, le développement de la mobilité professionnelle, tout concourt à remettre en cause la notion de carrière linéaire, pour faire place à des séquences successives où l'adaptation des individus deviendra progressivement la règle.

Si j'ai tenu à rappeler brièvement ces quelques aspects qui sont vécus au quotidien dans le monde civil, c'est pour mieux montrer qu'il convient de réfléchir autrement en matière de défense.

Parmi les éléments de la nouvelle politique de gestion des armées professionnalisées, l'expression « militaire de carrière » perdra peu à peu sa signification, avec la concrétisation d'un *continuum* vie civile – vie militaire – vie civile.

Tel est le contexte dans lequel je souhaite évoquer le rôle, la constitution et l'organisation de la réserve. En effet, à bien des égards, la pluriactivité caractérise aussi très fortement la gestion des réserves, pour faire de celles-ci – plus encore dans une armée professionnalisée que dans une armée de conscription – une composante à part entière de nos forces.

D'ailleurs, l'un des très grands mérites du projet de loi de programmation militaire que vous proposez, monsieur le ministre, tient au fait que, pour la première fois, il intègre totalement les réserves dans le futur système d'hommes de nos armées.

En effet, une armée professionnelle, au format strictement limité, a besoin de forces de complément dès l'apparition d'une crise, afin de permettre le renfort opérationnel des forces si c'est nécessaire, la montée en puissance des unités de support logistique ou des unités de santé, entre autres, et, enfin, l'utilisation des spécialistes « rares ».

L'exemple le plus démonstratif en la matière est celui du corps expéditionnaire américain de la guerre du Golfe : de 500 000 hommes, il a fait appel à 228 000 réservistes, en support logistique principalement, mais aussi en renfort opérationnel. En Bosnie, ce sont 4 000 réservistes qui sont utilisés aujourd'hui, soit sur le terrain, soit en remplacement des unités américaines stationnées en Allemagne et transférées.

Dès 1994, le Livre blanc sur la défense et la mission parlementaire conduite par le sénateur Haenel ont permis une réorganisation des réserves afin de les adapter à l'évolution des menaces. Cela s'est traduit par le passage d'une mobilisation de masse, devenue obsolète, à une réserve limitée aux besoins réels, s'appuyant sur une sélection et le volontariat de personnels mieux formés et mieux entraînés.

C'est sur cette base que la mission Réserve, placée auprès de vous, monsieur le ministre, a défini un plan Réserves 2000, fixant une nouvelle organisation de la réserve, et prévoyant un accompagnement juridique et social de celle-ci, accompagnement dont les nouvelles données résultant de la professionnalisation renforcent encore le besoin.

Dans le contexte d'un service national élargi à d'autres missions que la défense, les mesures à mettre en œuvre devront être globales, c'est dire que la démarche à suivre devra avoir un caractère interministériel.

Tel est bien le sens de la mission qui m'a été confiée et qui consiste à réfléchir à la meilleure articulation possible entre réserves militaires et réserves civiles.

J'en viens maintenant aux besoins et au rôle des réserves militaires.

Les besoins des réserves pour le ministère de la défense ont été évalués à 100 000 hommes dont 50 000 pour la gendarmerie, laquelle se verra confier la mission de protection du territoire et des points sensibles. Cette « première réserve » est à rapprocher des 80 000 sélectionnés prévus dans le plan Réserves 2000. Sur le plan qualitatif, le pourcentage de militaires du rang sera plus important que précédemment.

Cette « première réserve » sera utilisée en complément des forces, en substitution, éventuellement en projection de forces, et, enfin, en protection du territoire.

Composante professionnelle à part entière, la « première réserve » devra avoir une bonne disponibilité. Cela signifie que, pour quelques milliers de ces réservistes, les contraintes de disponibilité pourront être analogues à celles de l'armée d'active. Aujourd'hui, il n'est plus question de dire : « l'intendance suivra », mais de dire : « la logistique précède ».

Une « deuxième réserve » comprendra ceux qui ne pourront pas ou plus satisfaire aux exigences de la « première réserve ». Ce vivier comptera, notamment, les cadres désireux de contribuer au maintien du lien armées – nation, ce que la suppression annoncée du service national obligatoire rend plus que jamais nécessaire.

Enfin, il paraît nécessaire de maintenir les possibilités juridiques de rappel automatique. A cet égard, l'exemple américain est instructif : seuls 800 volontaires se sont manifestés pour honorer une demande de 4 000 postes en Bosnie. Il a fallu un « acte présidentiel » pour rappeler « autoritairement » les 3 200 autres.

Or, avec la disparition du service obligatoire, le recrutement ne pourra s'appuyer que sur un volontariat qu'il faudra fortement « fidéliser ». Il s'agira assez largement d'anciens d'active, en particulier ceux ayant signé des contrats courts, déjà formés et, par conséquent, immédiatement utilisables.

Peut-on envisager une forme « contraignante » d'engagement ? Par exemple, l'obligation de servir dans la réserve prévue dans le contrat d'engagement dans l'active. Mais est-ce une réponse adaptée aux besoins de la défense, dès lors que le non-respect de cette clause devra, sur le plan de la responsabilité civile, se traduire en dommages et intérêts ? La question reste posée.

La ressource pourrait également provenir des volontaires pour un service long, ou bien de civils volontaires mais qui, n'ayant aucune formation militaire, devront donc être formés et entraînés.

C'est dire que pour disposer d'une ressource suffisante, quantitativement et qualitativement, il faudra sans nul doute des mesures incitatives, notamment sur le plan

financier. Elle devront être d'autant plus fortes que la moitié environ des besoins concernera des militaires du rang.

Il est également indispensable de construire un statut social du réserviste, qui garantisse le maintien de son emploi civil ou de ses ressources, le maintien d'une couverture sociale, une assurance complémentaire couvrant les risques particuliers de son emploi militaire.

Ce dispositif, mis à l'étude pour le plan Réserves 2000, implique, vous l'avez expressément indiqué, monsieur le ministre, le dépôt d'un projet de loi portant organisation générale de la réserve.

Le développement de cette politique contractuelle nécessitera sans doute un suivi au niveau national. J'attache une importance particulière à ces conventions, car elles permettront, dans la logique des carrières plurielles que j'évoquais au début de mon propos, de maintenir « l'ardente obligation » de pouvoir disposer, entre le monde économique civil et le monde militaire, des passe-relles qui se révéleront tout aussi indispensables aux personnels de réserve qu'aux anciens personnels d'active.

J'en viens maintenant aux aspects budgétaires de la politique que vous proposez, monsieur le ministre.

Une réserve disponible et bien entraînée a un coût. Or, les crédits inscrits en 1996 ne sont que de 239 millions de francs, alors même que, l'an dernier, malgré un nombre d'engagements souscrits dans la réserve encore très faible – 11 600 –, il a fallu « mettre la main à la poche » et abonder les crédits prévus de près de 32 millions de francs pour seulement 322 000 « journées-homme ».

Je reconnais toutefois que, par rapport à la situation actuelle, le plan Réserves 2015 comporte une réelle valorisation des réserves quantitativement et qualitativement. Cela étant, il faudra consentir d'autres efforts financiers même si vous estimez que, à terme, 800 millions devraient être suffisants.

Ce chiffre, certes non négligeable, ne représente malgré tout que 0,8 p. 100 du budget de fonctionnement des armées. Il ne semble pas que le cadrage financier ait suffisamment tenu compte de la flexibilité recherchée à travers la réserve. Celle-ci devient un véritable instrument permettant de résoudre les problèmes à un moindre coût, tout au moins en termes de coûts fixes, comme le montre le fonctionnement de la réserve dans les pays qui disposent déjà d'une armée professionnalisée.

Pour un pays comme le nôtre, assujetti à la TVA, l'impact fiscal multiplicateur de cette dynamique prouve – si je puis emprunter une formule humoristique – que les réserves, « ça ne coûte pas cher et ça peut rapporter gros ».

M. Jean-Claude Lefort. C'est le loto, quoi !

M. Guy Teissier. En tout cas, cela peut rapporter suffisamment pour que l'approche purement comptable, et non pas économique, ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins réels de la défense, terme que j'utilise au sens large, puisqu'il englobe la défense économique, celle que nos entreprises désignent comme prioritaire pour une réelle politique d'emploi et de formation de leurs personnels.

La mise à disposition de réservistes par les armées implique une démarche contractuelle forte pour fixer les « règles du jeu », avec la signature de contrats tripartites armées – entreprises – réservistes, la planification des périodes de formation et d'entraînement et l'établissement des contreparties pour les structures civiles d'emploi. Je

songe aux contreparties financières, bien sûr, mais aussi aux échanges scientifiques et économiques notamment. D'ailleurs, cette politique de partenariat est déjà lancée avec un succès reconnu.

Telles sont les remarques et observations que je souhaitais formuler à propos de ce projet qui recueille bien entendu, monsieur le ministre, notre adhésion, car il exprime un vrai dessein pour beaucoup d'hommes et de femmes, porteurs de l'esprit de défense, mais aussi conscients de leur rôle de partenaires vis-à-vis de leurs camarades de l'armée d'active. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Tardito. Le contraire m'eût étonné !

M. Jean-Claude Lefort. C'est le représentant de La Française des Jeux qui vient de s'exprimer !

M. Pierre Favre. Bravo, monsieur Teissier !

M. Michel Meylan. Oui, c'est bien de dire ce que vous dites !

M. Guy Teissier. La remarque de notre collègue Tardito, venant de lui, ne m'émeut pas du tout,...

M. Jean Tardito. Ne vous énervez pas !

M. Guy Teissier. ... puisque, il y a quelques années, il souhaitait la dissolution de nos armées.

M. Jean Tardito. Vous galéjiez !

M. Michel Meylan. Notre collègue Tardito fait de la démagogie !

M. Guy Teissier. Certes, la mise en œuvre de ce plan implique une volonté politique forte. C'est celle que vous affichez clairement. Elle permettra de disposer de volontaires – cadres et hommes du rang – en nombre et qualité suffisants pour répondre aux besoins globaux de notre défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Monsieur le ministre, mon intervention concerne particulièrement le devenir du service national et son caractère militaire, qui pose dans son entier le problème de la conception de notre défense : est-ce que la défense du pays doit être assurée par les citoyens eux-mêmes ou la nation délègue-t-elle cette mission à un nombre plus réduit de personnes, payées pour cela ?

Voilà bien le débat fondamental qui n'a eu lieu ni dans le pays ni au sein de notre assemblée. Or est-il possible de rayer le service militaire dès cette loi de programmation, avant que le Parlement ne débattenne au fond pour savoir s'il faut défaire, moderniser ou aménager la loi sur le service national ?

Il vous est donc impossible d'opposer au Parlement l'argument que votre démarche serait justifiée par une volonté profonde du pays. D'abord parce que les conditions édictées par vos soins n'ont pas permis à chacun de se prononcer en toute connaissance de cause. Tout le débat fut bridé dans son contenu et dans sa forme, les journaux locaux l'ont particulièrement relevé.

Malgré cela, les discussions n'ont pas manqué de pertinence, et la plupart des participants ont réaffirmé leur attachement à la conscription, à un système national obli-

gatoire et égalitaire à l'égard de la nation, qui soit fondé sur une formation militaire, et s'est exprimée la volonté, qui est aussi la mienne, de rénover le service militaire. Mais, cette volonté, nous ne l'avons pas ressentie dans les conclusions du Gouvernement ou celles du chef de l'Etat.

La mission commune sur le service national, qui a réalisé un travail important, aura entendu sensiblement les mêmes réflexions, inspirées à la fois par le souci de maintenir une défense organisée autour de la conscription et la volonté de moderniser le service national. Le rapport de la mission en fait le constat mais, malheureusement, les conclusions qu'il propose n'en tiennent pas compte. Quant au « rendez-vous citoyen », il n'aura de conscription que le nom, il sera totalement inefficace pour préparer véritablement notre défense, et il ne permettra pas la constitution d'une armée mixte, garante de l'esprit républicain ainsi que la sécurité de notre pays et de notre peuple.

M. Michel Voisin. Oh !

M. Michel Grandpierre. Mes collègues ont déjà fait référence au Livre blanc de M. Balladur et M. Léotard, publié en 1994, et à son long plaidoyer en faveur du service militaire de conscription. Jacques Brunhes l'a souligné, ce Livre blanc juge « irréaliste » une armée de métier tant en raison de son coût que de ses difficultés de recrutement et définit le service national comme « un cadre nécessaire ».

Je cite : « La conscription, par le potentiel qu'elle recèle, est et sera en mesure de fournir les ressources humaines qui rendront possible le format des armées permettant de faire face, avec l'ensemble de ces moyens, aux risques du futur.

« Le service national demeure le meilleur gage de l'attachement de la nation et des citoyens à leur défense. Il renforce ainsi la crédibilité de la dissuasion exercée par les forces nucléaires qui dépend aussi de la détermination que les Français montrent à préserver leur existence. Il conforte la légitimité des actions extérieures que la France engage, au nom du respect de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de la démocratie.

« La conscription est également un moyen de fournir des réserves, riches, notamment, d'un nombre de spécialistes suffisant. Ce faisant, la conscription autorise aussi l'une des conditions essentielles d'une éventuelle constitution de forces et d'un changement de format.

« De même, la conscription joue un rôle important pour la défense du territoire à laquelle l'ensemble de la population est ainsi directement associée. La participation d'unités militaires, composées d'appelés, à la défense civile, et notamment aux missions de service public, telles que la protection des populations et des biens, renforce ce sentiment d'osmose.

« Enfin, chacun a pleinement conscience du rôle que le service militaire a joué dans la création de l'identité nationale et dans la défense de l'Etat républicain.

« Face aux difficultés inhérentes, à la fois à la polarisation urbaine de l'espace français et aux atteintes à la cohésion sociale, si une telle situation ne saurait justifier, à elle seule, le maintien du service national, celui-ci contribue déjà à la lutte contre les exclusions. Il doit demeurer un creuset d'intégration, une école de civisme, un modèle d'appartenance à la France. »

M. Jean-Claude Lefort. Livre blanc !

M. Michel Grandpierre. A cet extrait du Livre blanc, je n'ai pas une virgule à changer, mais il faut bien admettre que – puisque la loi de programmation votée en 1994 s'appuyait sur ce texte, le virage demandé à la majorité est d'au moins 180 degrés !

Nous avons bien conscience que d'autres considérations contribuent à articuler la cohérence de cette décision solitaire. Vous évitez soigneusement l'ouverture d'un vrai débat sur les finalités d'une armée de métier comme sur les missions qui lui seront confiées lors de sa réintégration dans le cadre de l'OTAN.

En demandant l'abandon de la substance humaine de la nation, notre défense perd encore un peu plus de son caractère national.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, notre groupe demande que ce projet de loi conserve le service militaire par la conscription jusqu'au moment où le Parlement aura débattu sur le fond et décidé de l'avenir de la loi sur le service national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Logique !

M. le président. La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans ce débat sur la loi de programmation militaire, je m'en tiendrai à l'examen des crédits consacrés aux industries d'armement et aux restructurations de ces industries, tout particulièrement de GIAT-Industries.

On ne peut cependant éluder cette interrogation évi- dente : comment peut-on débattre de la loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002 sans que le Parlement n'ait préalablement défini la nature du nouveau service militaire, la nouvelle organisation de notre armée et bien cadré ses nouvelles missions, nationales, européennes ou internationales ? Où est donc la logique ?

Les crédits destinés aux fabrications au sens strict s'élev- eront pour six ans à 318 milliards de francs, soit une baisse de 18 p. 100 par rapport à la précédente loi de programmation militaire pour les années 1995 à 2000, ou une baisse annuelle de 12 milliards de francs. Cette réduction va se traduire par 50 000 suppressions d'emplois sur 230 000 emplois directs et par 20 000 sup- pressions sur 120 000 emplois indirects dans nos indus- tries d'armement.

Aujourd'hui nous savons que GIAT va perdre 2 600 emplois dont 600 à Tarbes.

M. Michel Meylan. Et la gestion précédente, c'était quoi ?

M. Pierre Forgues. Les crédits destinés aux études recherche-développement seront de 136 milliards de francs, soit, là aussi, une baisse de près de 18 p. 100 par rapport à la précédente loi de programmation. On ne peut pas mesurer aujourd'hui les conséquences directes sur l'emploi mais, à terme, elles seront redoutables : baisse du potentiel technologique, affaiblissement des équipes de chercheurs, ingénieurs et techniciens, affaiblissement de nos capacités à mettre au point de nouvelles générations de matériel, donc affaiblissement de nos possibilités de vente, tant en France qu'à l'étranger, et de nouvelles diminutions d'effectifs dans ces industries sont prévisibles à moyen terme.

Il aurait fallu, monsieur le ministre, définir une poli- tique industrielle à moyen et à long terme afin d'éviter d'avoir à opérer tous les trois ou quatre ans des restructu-

rations qui se limitent et qui se limiteront pour l'essenti- el à des suppressions d'emplois et qui plongent l'ensemble des personnels dans l'inquiétude, le doute, l'abattement, et les poussera peut-être demain à la révolte.

M. Pierre Favre. C'est votre faute. Vous avez été inca- pables de gérer !

M. Pierre Forgues. Mon cher collègue, cela fait trois ans que vous êtes au pouvoir. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Favre. Il faut dire la vérité, même si elle vous gêne.

M. Pierre Forgues. Je dis la vérité, toute la vérité, c'est pour cela qu'elle vous heurte. Je suis assez ancien ici pour pouvoir le faire.

M. Michel Meylan. Pendant des années vous avez mal géré. Maintenant, nous sommes là.

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Forgues s'exprimer.

M. Pierre Forgues. J'ai plaisir à dialoguer, monsieur le président, surtout quand il s'agit d'avoir le langage de la vérité.

Ce projet de restructuration de nos industries d'arme- ment aurait dû s'appuyer sur une logique d'aménagement du territoire.

M. Jean Tardito. Très bien.

M. Pierre Forgues. Or, c'est exactement l'inverse qui se produit, puisque les zones les plus fragiles comme les Hautes-Pyrénées et Tarbes, par exemple, ...

M. Guy Teissier. Exemple pris au hasard...

M. Pierre Forgues. ...sont les plus touchées.

M. Jean Tardito. Elles sont désaménagées.

M. Pierre Forgues. Les décisions prises répondent davantage à des choix politiques qu'à l'analyse des situa- tions nationales et locales. La logique qui apparaît claire- ment est celle du désengagement de l'Etat. Votre concep- tion, il faut bien le répéter, est que toute fabrication industrielle, qu'elle soit civile ou militaire, ne doit pas relever de la compétence de l'Etat. Les privatisations, pas- sées ou prévues, comme celle de Thomson-CSF, d'Aérosp- atiale, témoignent de cette logique. La vision financière a pris le pas sur la vision industrielle. Et même votre vision financière est peu convaincante, permettez-moi de vous le dire. Comment Giat-Industries pourrait-il revenir à l'équilibre financier en 1998 par la seule diminution des effectifs, puisque l'économie ainsi réalisée sur la masse salariale ne représente même pas le tiers du déficit opéra- tionnel...

M. Michel Meylan. Pourquoi un déficit ?

M. Jean-Claude Lefort. Pourquoi l'aggraver ?

M. Pierre Forgues. ...et puisque, dans le même temps, il y aura moins de commandes de chars ?

Quelle est donc votre ambition industrielle ? Se limite- t-elle à favoriser l'émergence de grands groupes indus- triels, Dassault, Aérospatiale, GEC-Alsthom, Thomson- CSF ? Comment allez-vous fournir à nos armées les équi- pements le plus modernes, les équipements du futur ?

L'attention n'est pas davantage portée aux personnels, considérés surtout comme des variables économiques. Vous parlez de reconversions, de reclassement, de mesures

d'âge, mais en dehors des mesures d'âge, qui sont bien connues, qu'y a-t-il de concret derrière les deux autres mots ?

Où et comment allez-vous reclasser les personnels qui perdront leur emploi à GIAT-Industries ?

M. Jean Tardito. Ils ne les reclasseront pas !

M. Pierre Forgues. Dans quels secteurs publics ? A la préfecture de Thionville ? Quelles reconversions industrielles envisagez-vous ? Quels secteurs industriels vont se substituer au secteur de l'armement ?

M. Jean Tardito. Aucun !

M. Pierre Forgues. Il n'y a pas de vraies mesures de création d'emplois qui se substitueraient aux emplois perdus. Non, monsieur le ministre, il n'y aura pas de « fée » SOFRED.

Une autre logique aurait été nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles missions de nos industries d'armement.

M. Pierre Favre. Il fallait le faire pendant les quatorze ans où vous avez été au pouvoir !

M. Pierre Forgues. Il aurait fallu leur donner un projet industriel ambitieux...

M. Guy Teissier. « Il n'y a qu'à » !...

M. Pierre Forgues. ... tant du point de vue militaire, avec l'élaboration de nouveaux matériels, que du point de vue civil, grâce à la diversification.

M. Michel Meylan. Et la défense du pays, on en parle quand ?

M. Pierre Forgues. Tel n'est pas le cas. Croyez-moi, nous ne traherons pas à en voir apparaître les conséquences dramatiques dans de nombreuses régions de notre pays.

M. Yves Nicolin. Ce serait les conséquences de vos non-décisions pendant des années.

M. Pierre Forgues. C'est pourquoi, monsieur le ministre, mes chers collègues, pas plus que le groupe socialiste, je ne voterai cette loi de programmation militaire.

M. Jean Tardito. Très bien !

M. Michel Meylan. Lamentable !

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si je suis aujourd'hui à cette tribune c'est parce que, lors de mon élection en mars 1993, j'ai trouvé, soigneusement mis sous le coude depuis septembre 1992, un plan social qui prévoyait 280 suppressions d'emplois à GIAT Salbris, c'est-à-dire une division par deux des effectifs. (« Ah ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. Michel Voisin. Voilà ! Le problème est posé.

M. Patrice Martin-Lalande. Avec certains responsables syndicaux, avec notre ancien collègue Roger Corrèze, je me suis battu pendant plus de deux ans pour qu'il n'y ait aucun licenciement et que soit trouvée une solution pour chaque cas.

Si je suis intervenu de multiples fois auprès de votre prédécesseur, François Léotard, puis auprès de vous-même, monsieur le ministre, si j'ai voulu réaliser pour la

commission de la défense un rapport d'information sur l'accompagnement économique et social, c'est parce que je ne veux plus revoir un certain nombre de choses.

D'abord, je ne veux plus revoir des personnels traités comme une simple variable d'ajustement pour solder un passé, pour payer la facture des erreurs, alors qu'ils ont contribué activement depuis trente-cinq ans à donner à la France le rôle de premier plan qui est le sien dans le monde de l'armement.

Je ne veux plus revoir non plus les suppressions d'emplois à la hussarde...

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas à la hussarde mais à la hache !

M. Patrice Martin-Lalande. ... qui menacent le maintien du formidable capital de compétences dont la France a toujours besoin pour continuer d'être la meilleure, ou l'une des meilleures au monde dans une activité de pointe et d'avenir.

Je ne veux plus revoir ces comportements habituels, administratifs ou industriels, qui bloquent les solutions de reclassement de proximité, de réduction du temps de travail ou des mesures d'âge socialement utiles.

Naturellement, nous préférierions tous ne pas avoir à parler d'accompagnement économique et social. Mais, puisque tous les budgets militaires sont réduits sur la planète, puisque tous les effectifs d'armement sont partout en forte régression, la France ne peut refuser de s'adapter sous peine de gâcher le formidable outil industriel construit depuis trente-cinq ans.

La loi de programmation que vous nous présentez, monsieur le ministre, nous apporte des réponses qui méritent d'être saluées.

D'abord, la restructuration a pour objectif d'assurer l'avenir de notre industrie dans le cadre d'une réforme sans précédent de notre défense, et d'une véritable stratégie industrielle à l'échelle de l'Europe et du monde.

Ensuite, et pour la première fois, le Gouvernement a su intégrer dès le départ dans une loi de programmation militaire la prise en compte des objectifs et des moyens d'un accompagnement économique et social.

Enfin, cet engagement fort de l'Etat bénéficie du meilleur garant en la personne du Président de la République, lequel a voulu clairement que soit fixé l'objectif « zéro licenciement » et que soit pris en compte l'aménagement du territoire dans le respect, naturellement, des impératifs de notre défense nationale.

Cet engagement fort de l'Etat doit offrir un certain nombre de perspectives :

D'abord, il faut prévoir des restructurations sur mesure, car il n'existe pas de solution standard : chaque bassin d'emplois a besoin d'une batterie de réponses définies sur pièces ; le plan local de conversion, le protocole auquel fait référence le projet de loi, doit y concourir utilement.

Ensuite, il est des restructurations qui doivent être anticipées ; avec cette loi de programmation, nous allons avoir six ans pour régler dans la durée des évolutions et éviter ainsi de dilapider le capital de compétences dont la France dispose.

En troisième lieu, ces restructurations doivent être concertées, et d'abord au niveau national. Le Gouvernement a déjà pris des décisions en ce sens et j'en veux pour preuve la création du comité interministériel pour les restructurations de défense, placé sous la présidence du Premier ministre, avec la nomination d'un délégué

interministériel aux restructurations placé auprès de vous, monsieur le ministre, et les conventions de reclassement, bien utiles pour permettre de lever les barrières entre les administrations de l'Etat ou les collectivités territoriales, notamment lorsqu'il s'agit de reclasser des fonctionnaires et des ouvriers d'Etat.

Enfin, le rôle de la DATAR nous semble essentiel, je l'ai déjà dit plusieurs fois en votre présence, monsieur le ministre. Il faut que soit dressée la carte de la répartition, dans le respect des objectifs de défense, des efforts de restructuration des unités militaires et des industries de défense. Ce sera probablement la seule façon d'éviter de faire peser une charge trop lourde sur certaines régions.

Indépendamment du niveau national, la concertation va se poursuivre par le biais des conventions régionales. Vous en avez déjà signé un certain nombre. Ce type de convention me semble être la meilleure façon de mobiliser les partenaires au niveau local et régional. Au niveau du bassin d'emplois, un chargé de mission travaillera aux côtés du délégué régional.

Il y a dans cette concertation à tous les niveaux une cohérence que je me plais à saluer.

Pour l'accompagnement social, le projet de loi apporte aussi des réponses qui vont dans le bon sens.

Je souhaiterais avoir confirmation que les 20 000 emplois environ qui, dans le cadre de la professionnalisation de l'armée, vont être rendus à un personnel civil, seront accessibles pour le reclassement des personnels fonctionnaires et ouvriers d'Etat des industries de défense.

J'aimerais également savoir si, dans les sites fermés ou durement touchés, des mesures d'âge dérogatoires pourront être prises, même en dessous de cinquante-cinq ans, dans les cas les plus difficiles.

Au-delà de ces dispositifs classiques, l'industrie de la défense me paraît être particulièrement adaptée à l'expérimentation de mesures sociales, puisque l'Etat y détient tous les leviers et peut donc prévenir tout risque de dérapage. L'Etat est le principal client, sinon le seul ; l'Etat est le principal producteur ; l'Etat est l'autorité de tutelle.

Sans vouloir refaire toute la politique sociale à l'occasion de cette loi de programmation militaire, je souhaite que l'on puisse aller plus loin dans la réduction du temps de travail, comme le Gouvernement et le Parlement viennent d'ailleurs de s'y engager. On pourrait, par exemple, rendre obligatoire dans chaque établissement la négociation de conventions de réduction du temps de travail.

M. Yves Nicolin. Très bien !

M. Patrice Martin-Lalande. Je voudrais aussi que l'on puisse innover pour faciliter la mobilité géographique volontaire ; pour développer le tutorat, lié par exemple à la retraite progressive ; pour assouplir les critères de création d'emplois utilisés dans les diverses procédures, en tenant compte non seulement des emplois créés, mais aussi des emplois préservés, et ce afin d'« activer », comme on dit, les dépenses passives liées au chômage.

Le projet de loi apporte aussi des moyens nouveaux, que je me plais à saluer, pour rééquilibrer le tissu économique. Les crédits sont triplés au travers du FRED, qui est lui-même recentré, et de la recapitalisation des sociétés de conversion.

Il manque cependant un volet « diversification ». J'ai présenté, avec d'autres, un amendement autorisant le financement via les CODEVI. De même, un système

d'avances remboursables en fonction des ventes de produits issus de la diversification devrait être examiné. Les modes de financement actuels des entreprises de défense ne permettront pas, en effet, de pousser assez loin la nécessaire diversification.

Par ailleurs, il faudra veiller à ne pas créer une concurrence biaisée entre des entreprises comme GIAT et des services de la défense comme les ETAMAT. J'ai en tête un exemple bien précis, celui d'un ETAMAT qui a investi dans des équipements pour une production qui aurait pu être assurée sur un site GIAT de la Loire.

Vous nous présentez, monsieur le ministre, un projet lucide et courageux. Avec quelques améliorations, il permettra de réussir la réforme de notre défense, en préparant l'avenir de notre industrie, et donc de ses emplois, tout en respectant ce qui en fait la richesse : son personnel engagé, depuis la présidence du général de Gaulle, dans un extraordinaire effort national de défense (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2766 relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 :

M. Jacques Boyon, rapporteur, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (rapport n° 2827) ;

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2826).

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

